

Noyers

(Loiret)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

RPQS

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public

de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3-4.
	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d’abonnés.....	5
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d’effluents	5
1.7.	Autorisations de déversements d’effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d’épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d’épuration (D203.0).....	7
1.1.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d’épuration	7
1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d’épuration.....	7
2.	Tarification de l’assainissement et recettes du service.....	53
2.1.	Modalités de tarification.....	53
2.2.	Facture d’assainissement type (D204.0).....	54
2.3.	Recettes.....	55
3.	Indicateurs de performance.....	56
3.1.	Taux de desserte par le réseau d’assainissement collectif (P201.1).....	56
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	56
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	57
4.	Financement des investissements.....	58
4.1.	Montants financiers.....	58
4.2.	Etat de la dette du service	58
4.3.	Amortissements	58
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	59

Rapport de synthèse du système d’assainissement « le Bourg » 2023.....	pages 08 à 15
Rapport de synthèse du système d’assainissement « la Borde » 2023.....	pages 16 à 24
Rapport de visite avec analyses « la Borde » 2023.....	pages 25 à 34
Rapport de visite avec analyses « le Bourg » 2023.....	pages 35 à 43
Bilan annuel 2023 - Épandage des boues PC Consult (extrait).....	pages 44 à 52
Note d’Informations de l’Agence de l’Eau Seine Normandie (AESN).....	pages 60 à 63

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

Nom de la collectivité : NOYERS (Loiret),

Commune intégrée à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Le réseau d'assainissement collectif de la commune de Noyers est exclusivement de type séparatif
eaux usées et eaux pluviales

Compétences liées au service :

- Collecte
- Traitement des eaux usées
- Elimination des boues produites

Territoire desservi :

- 1) Le centre bourg (1648 ml de canalisations dont 1600 ml en gravitaire et 48 ml en refoulement)



Fond de plan : cadastre - Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre - mise à jour : 2015
Le plan est fourni à titre indicatif. Les renseignements qu'il comporte sont ceux en notre possession et ne sont pas nécessairement exhaustifs. La position réelle des réseaux devra être vérifiée par sondage.

Echelle 1 / 5000
Edition du 19/11/2020

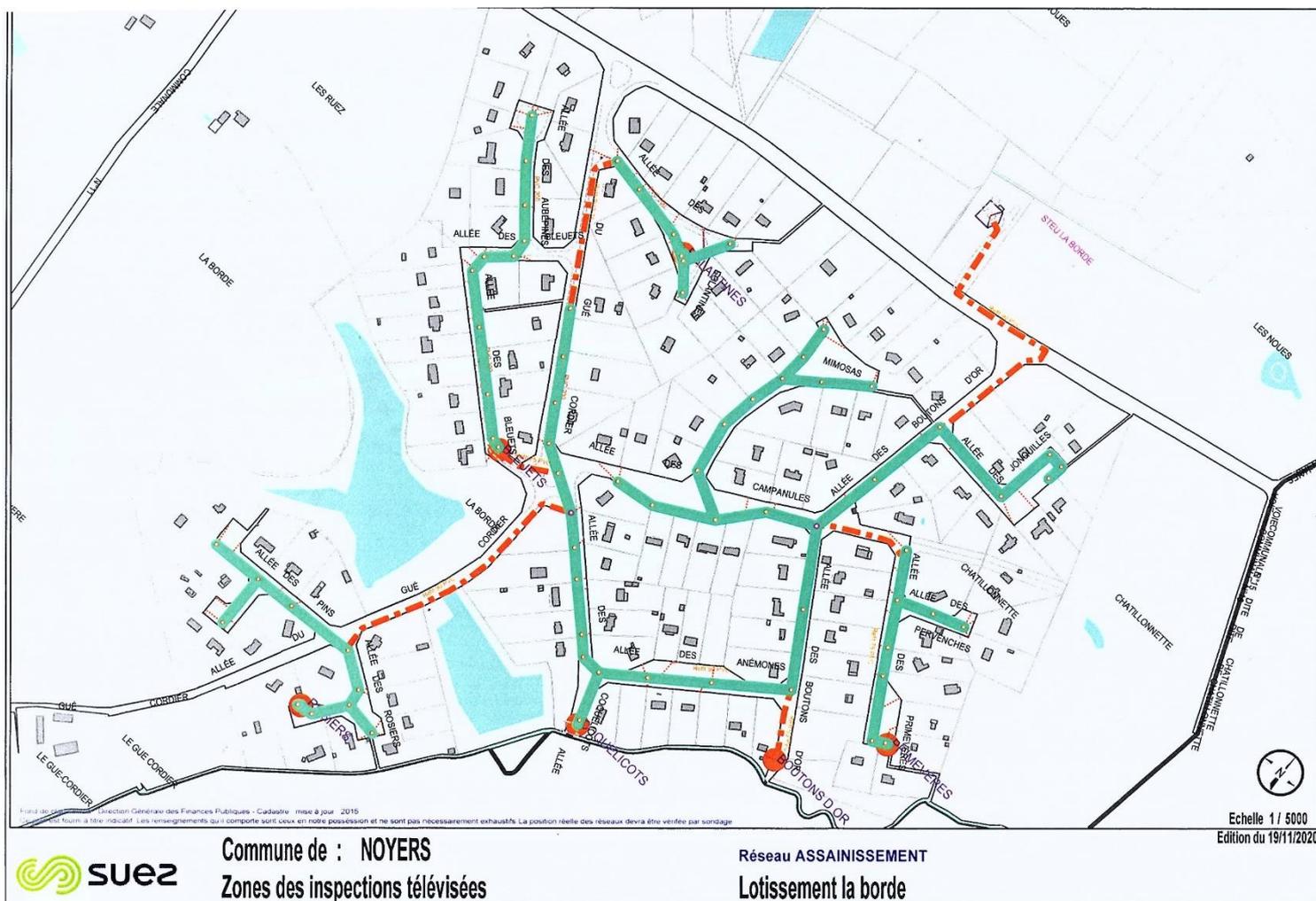


Commune de : **NOYERS**
Zones des inspections télévisées

Réseau ASSAINISSEMENT
Le bourg

2) Le lotissement de la Borde (5327 ml de canalisations dont 458 ml se situant sur la commune de La Cour Marigny)

La commune de La Cour Marigny adhère au service assainissement de Noyers (habitants du lieu-dit « les Juteaux »)



Note : conformément au schéma directeur de l'assainissement collectif de la commune, les habitants de Noyers riverains de la RD 961 au lieu-dit « les rois la Montagne » sont raccordés au réseau d'assainissement collectif créé par la commune de Noyers et géré par le service assainissement de Lorris. Ils sont, à ce titre, abonnés au service assainissement de Lorris (960 ml de canalisations en gravitaire).

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec 2 stations d'épuration (Centre bourg et la Borde)

- L'entretien et la surveillance courante sont assurés par les agents communaux
- Un contrat de prestations de service pour assistance à l'exploitation a été confié à Suez (Agence Val-de-Loire)
- Des rapports de synthèse et de visites sont effectués annuellement pour chacune des stations par les services aux territoires du Département du Loiret dans le cadre d'une convention avec notre commune.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 422 habitants (dont 27 à la Cour Marigny) au 31/12/2023.

1.4. Nombre d'abonnés

Note : les données indiquées dans cet article sont liées à l'année 2021, la facturation se faisant à l'année N-1

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 238 abonnés au 31/12/2023.

- 68 au centre bourg
- 170 au lotissement de la Borde, dont 15 sur la commune de la Cour Marigny

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 440 sur la base de 780 EH (soit 56%)

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 34 abonnés/km) au 31/12/2023.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,77 habitants/abonné au 31/12/2023.

1.5. Volumes facturés

Depuis la création du service de l'assainissement collectif de Noyers, les administrés du secteur du Bourg et du lotissement de La Borde ont toujours été facturés un an après la relève. Afin d'avoir une situation à jour lors de la prise de compétence de l'assainissement collectif par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en 2026, Madame le Maire a proposé de "rattraper" ce décalage sans trop pénaliser les administrés et a suggéré d'émettre des titres de "rattrapage" sur 3 années consécutives. Le Conseil Municipal a adopté cette proposition lors de la délibération n° 54/2022 le 15 décembre 2022.

Volumes facturés fin 2023 : 16062 m³ dont 1205 m³ à la Cour Marigny (total le Bourg et la Borde)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Le volume des effluents exportés fin 2023 sont indiqués dans les rapports annuels de synthèse de la SATESE en pages 12 et 20, il s'agit de :

- Des effluents exportés vers la rivière « la Poterie » pour la station du Bourg : 23744 m³
- Des effluents exportés vers la rivière « le Limetin » pour la station de la Borde : 18133 m³

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de « 0 » au 31/12/2023.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte des eaux usées est un réseau dit « séparatif », au 31/12/2022 ce réseau était de :

- 1648 m pour le bourg
- 5327 m pour la Borde

soit un linéaire de collecte total de 6,98 km.

Au lotissement de la Borde, le réseau de refoulement est de 2,17 km environ, chargé de relever les eaux usées du poste de l'allée des Crocus dans le réseau allée des Coquelicots, du poste de l'allée des Primevères dans le réseau de l'allée des Boutons d'or, du poste de l'allée des Bleuets vers le réseau de l'allée des Coquelicots et du poste principal de l'allée des Coquelicots vers la station d'épuration.

Le réseau de la Cour Marigny raccordé sur le réseau de la commune de Noyers est constitué de :

- 358 m de réseau gravitaire
- 100 m de réseau de refoulement

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station N°1 Lotissement la Borde

Code Sandre de la station : 034523002000

- Mise en service en décembre 2003
- Type de traitement : boues activées à faible charge
- Capacité d'épuration : 500 EH (équivalent habitant)
- Station soumise à autorisation par arrêté Préfectoral du 30 avril 2002. Le système d'assainissement de Noyers (la Borde) a été jugé conforme au titre de l'année 2022 par la Préfecture du Loiret en date du 21 juin 2023.
- Les boues produites sont éliminées par valorisation agricole suivant le plan d'épandage conforme à l'arrêté du 30 avril 2002 modifié par l'arrêté du 10 janvier 2008.
- En 2021 aucune boue n'a pu être épandue en raison du Covid 19, elles ont été traitées spécifiquement et en 2022 aucun épandage n'a été effectué.
- En 2023, 4,90 tonnes de boues ont été épandues au mois de septembre

STEU N°2 : Station N°2 Centre bourg

Code Sandre de la station : 034523001000

- Mise en service en 2010
- Type de traitement : disques biologiques
- Capacité d'épuration : 280 EH (équivalent habitant)
- Par arrêté Préfectoral du 3 avril 2006, les matières de vidange sont autorisées à être transférées dans le silo à boues de la station de la Borde

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station N°1 le Bourg (Code Sandre : 034523001000)	Non estimé	1.10
Station N°2 la Borde (Code Sandre : 034523002000)	Non estimé	3.80
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station N°1 (Code Sandre : 03452301000)	0	1.10
Station N°2 (Code Sandre : 03452302000)	0	3.80
Total des boues évacuées	0	4.90

NOTE :

- Par arrêté préfectoral du 3 avril 2006, les matières de vidanges de la station du bourg sont autorisées à être transférées dans le silo à boues de la Borde et à y être mélangées aux boues de cette station.
- Les boues produites sont éliminées par valorisation agricole suivant le plan d'épandage conforme à l'arrêté du 30 avril 2002 modifié par l'arrêté du 10 janvier 2008, aucun épandage n'a été effectué pendant les années 2019, 2020, 2021 et 2022, les boues ayant été évacuées en raison du Covid. En 2023, 186 m³ ont été épandus.

La production de boue des stations d'épuration enregistrée durant ces 10 dernières années est rappelée dans le tableau ci-dessous.

Production	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Quantité produite (m ³)	51	41	28	50	120	Non estimée	Non estimée	204.86	Non estimée	186.3
Siccité (%)	2.4	2.9	3.5	3.1	3.7	6.9	4.1	4.6	7.1	2.65
Matière sèche produite (T)	1.2	1.2	0.99	1,55	4,4	Non estimée	Non estimée	9.42	Non estimée	4.94

Tableau 1 : Évolution de la production sur 10 ans



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Direction Services aux Territoires

Adresse postale : Département du Loiret – 45945 Orléans

Tél. : 02 38 25 48 48 - Fax : 02 38 25 48 00

Courriel : dattractivitedesterritoires@loiret.fr

RAPPORT DE SYNTHÈSE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

ANNEE 2023

Station : NOYERS LE BOURG (034523001000)

Si vous souhaitez des précisions et un échange au sujet de ce document de synthèse, le chargé de territoire se tient à votre disposition pour vous rencontrer.

(olivier.dupin@loiret.fr – 02 38 25 41 27)

1. Commentaires

Fonctionnement de la station : Les résultats des analyses réalisées suite au bilan 24 heures du 30 novembre 2023 indiquent une qualité satisfaisante des eaux traitées et le respect des normes de rejets.

Charge Hydraulique : La station est prévue pour traiter un volume de 42 m³/J.
Le réseau est sensible aux eaux claires parasites comme le montrent les écarts importants sur les débits mensuels.

2. Données générales réseau

Maître d'ouvrage : Noyers
Exploitant : Noyers
Date du dernier diagnostic : En cours au niveau communautaire
Type de réseau : Séparatif
Longueur : 1 800 ml (dont 0 ml de refoulement)
Nombre de branchements : 193
Estimation des rejets autres que domestiques : 0 EH

3. Ouvrages particuliers du système de collecte

3.1 Postes de relèvement

Libellé	Commune	Nomenclature	Télégestion	Branchements amont	Nb de pompes
Absence de poste de relèvement sur le réseau de collecte					

3.2 Points de surverse

Libellé	Commune	Nomenclature	Équipement	Branchements amont	Milieu récepteur
Absence de déversoir d'orage ou de trop plein sur le réseau de collecte					

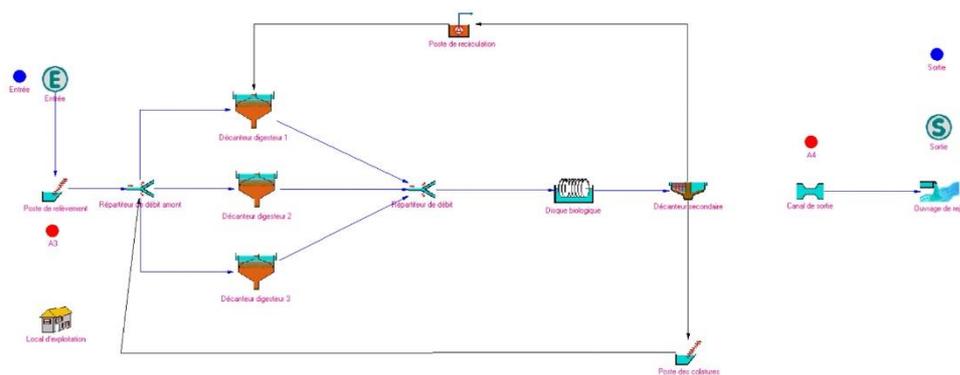
4. Rejets « autres que domestiques »

Libellé	Date Autorisation de rejet	Activité	Charge organique autorisée (kg DBO ₅ /j)	Charge hydraulique autorisée (m ³ /j)
Pas d'industrie sur le réseau de collecte.				

5. Données générales station

Maître d'ouvrage : Noyers
 Exploitant : Noyers
 Constructeur : MSE
 Milieu récepteur : La Poterie
 Technicien référent: Olivier DUPIN
 Commune d'implantation : Noyers
 Date de la mise en service : 01/11/2009
 Capacité constructeur : 280 EH (16,8 kg DBO₅/j)
 Débit nominal (temps sec) : 42 m³/j
 Débit de référence : 42 m³/j
 Référence réglementaire : 23/06/2008
 Type de traitement : Disque biologique
 Date du plan d'épandage : 2007

SYNOPTIQUE DE LA STATION D'EPURATION

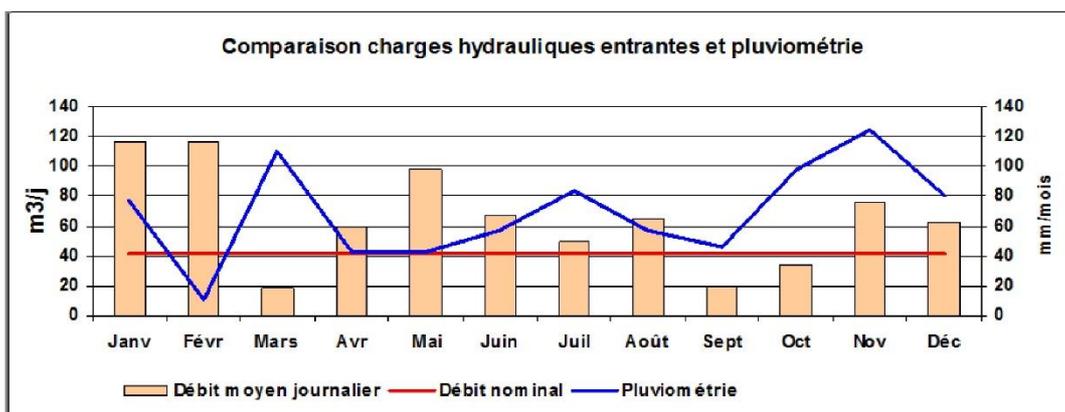


6. Exigences réglementaires station

Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)	Concentrations rédhitratoires (mg/l)	Rendements minimaux (%)	Nombre de bilans d'autosurveillance	Tolérances maximales
MES	35			1 tous les 2 ans	
DCO	125				
DBO ₅	25				
NK (*)	40				

7. Charges hydrauliques station

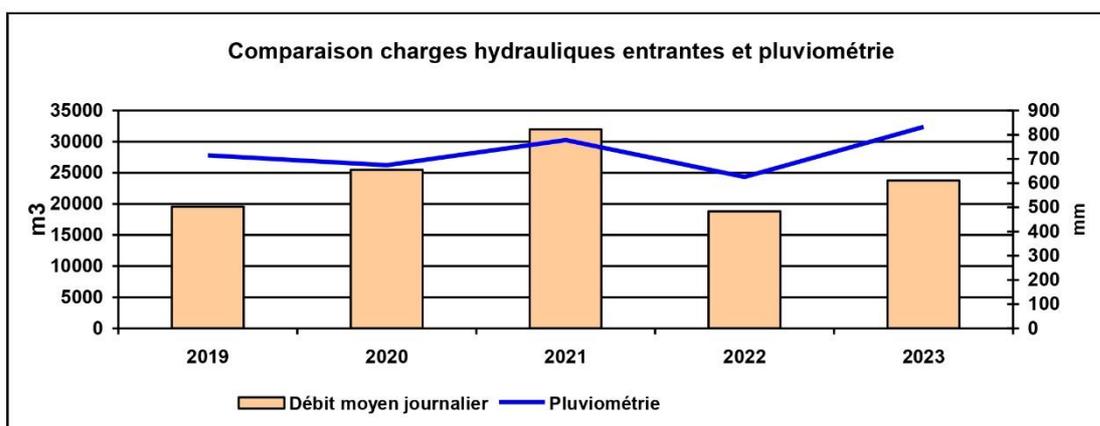
Mois	Débit entrée (m ³ /j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	116	77,1
Février	117	11,4
Mars	18,7	110
Avril	59,7	42,9
Mai	98,1	42,7
Juin	67,1	57,5
Juillet	49,6	83,7
Août	65,3	57,8
Septembre	19,8	45,9
Octobre	34,2	98,5
Novembre	75,8	124
Décembre	63,2	80,5
Débit moyen (m ³ /j)	65,4	
Débit minimum (m ³ /j)	18,7	
Débit maximum (m ³ /j)	117	



Station : NOYERS LE BOURG – Code national : 034523001000 – Année : 2023 – 4

7.1 Evolution des charges hydrauliques

Année	Volume traité (m³/an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2019	19552	715
2020	25455	675
2021	31988	779
2022	18784	626
2023	23 744	832



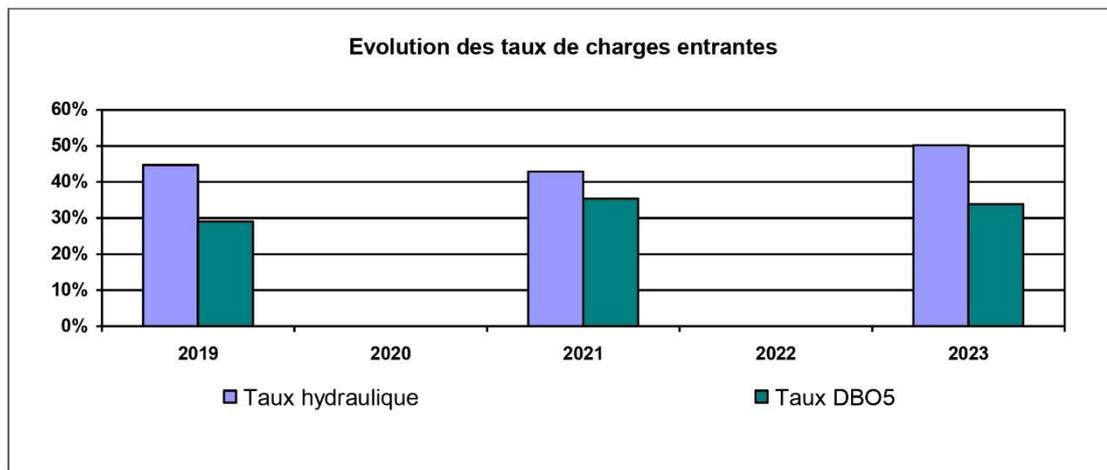
8. Charges organiques station

Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

Date	Débit		Charge hydraulique			MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
	m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S		Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S		
30/11/2023	21,1	50,2	7,39	4	99	10,3	32	94	5,7	2,5	99,2	33,9	1,6	3	96,4	1,61	33,1	60,4	0,197	6,89	32,7	0	11,7			
07/06/2021	18	42,9	6,58	10	97,3	16,4	37	95,9	5,95	5,7	98,3	35,4	1,31	2,1	97,1	1,31	25,2	65,5	0,166	6,98	24,1	0				
24/06/2019	18,8	44,8	6,34	2	99,4	11,9	30	95,3	4,89	5,2	98	29,1	1,42	6,4	91,6	1,43	35,5	53,9	0,161	9,14		0				
<i>Norme</i>						35					125															

9. Évolution des charges entrantes

		2019	2021	2023
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	18,8	18	21,1
	min	18,8	18	21,1
	max	18,8	18	21,1
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	4,89	5,95	5,7
	min	4,89	5,95	5,7
	max	4,89	5,95	5,7
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	44,8	42,9	50,2
	EH	125	120	141
	% orga.	29,1	35,4	33,9
	EH	81,5	99,1	95



10. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2023

10.1 Interventions du SATESE

Bilan 24 heures : 1

10.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	0	0	0	5	250	250	250	5	25	25	25	5
Février	0	0	0	3	100	100	100	3	0	0	0	3
Mars	0	0	0	4	175	100	250	4	6,25	0	25	4
Avril	0	0	0	4	100	100	100	4	8,75	0	25	4
Mai	0	0	0	5	250	250	250	5	22	10	25	5
Juin	0	0	0	3	250	250	250	3	15	10	25	3
Juillet	0	0	0	5	200	0	250	5	10	0	25	5
Août	0	0	0	4	213	100	250	4	15	0	25	4
Septembre	0	0	0	4	138	100	250	4	2,5	0	10	4
Octobre	0	0	0	5	250	250	250	5	7	0	25	5
Novembre	0	0	0	4	100	100	100	4	0	0	0	4
Décembre	0	0	0	3	33,3	0	100	3	33,3	0	50	3

11. Boues extraites de la file eau

Les boues s'accumulent dans les deux décanteur-digesteurs. Compte tenu du taux de charge de l'installation, la vidange de ces ouvrages n'intervient pas tous les ans. La commune possède une autorisation pour transférer les boues des décanteur-digesteurs vers le silo de stockage de la station de la Borde.

12. Quantité de boues évacuées

Quantité évacuée = 41.40 m³ sur 2 ans

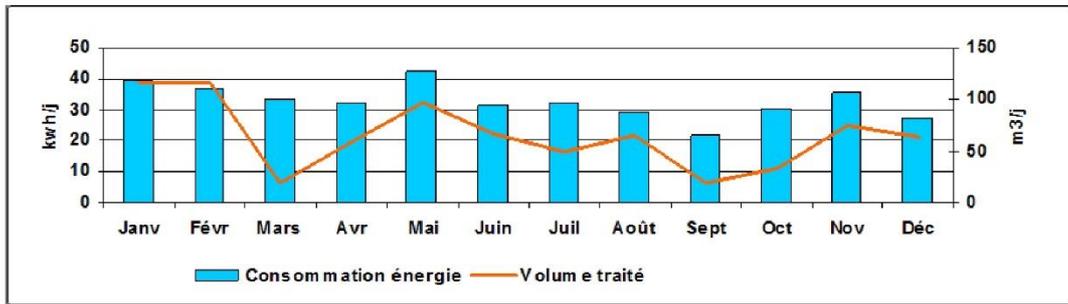
Les 41.4 m³ ont été évacués vers le silo de la station de la Borde.

Destination finale des évacuations annuelles	Matière sèche (t)
Épandage agricole	1,1

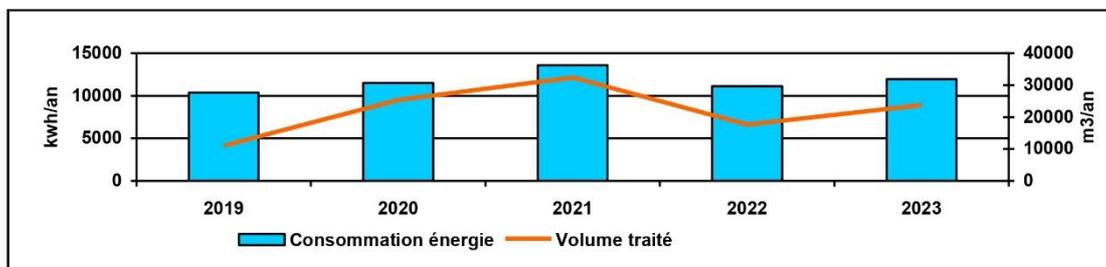
13. Consommation électrique station

Ratio kW / Kg DBO₅ éliminé= 5.79

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Énergie (kWh/j)	39,2	36,4	33,8	32,4	42,7	31,4	32,2	29,3	22	30,5	35,8	27,2



Année	Volum e traité (m³/an)	Énergie (kWh/an)
2019	19552	10338
2020	25455	11554
2021	31988	13468
2022	18784	11146
2023	23 744	11 946



14. Réactifs station

Pas d'utilisation de réactifs sur la station.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Direction Services aux Territoires

Adresse postale : Département du Loiret – 45945 Orléans

Tél. : 02 38 25 48 48 - Fax : 02 38 25 48 00

Courriel : dattractivitedesterritoires@loiret.fr

RAPPORT DE SYNTHÈSE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

ANNEE 2023

Station : NOYERS LA BORDE (034523002000)

Si vous souhaitez des précisions et un échange au sujet de ce document de synthèse, le chargé de territoire se tient à votre disposition pour vous rencontrer.

(olivier.dupin@loiret.fr – 02 38 25 41 27)

1. Commentaires

Fonctionnement de la station : Les analyses réalisées lors du bilan 24h ont indiqué une qualité satisfaisante des eaux traitées à l'exception du paramètre azote global (NGL) avec une concentration en sortie à 17.1 mg/l pour une norme fixée à 15 mg/l. Ce résultat s'explique par une teneur importante en nitrates (15 mg/l) pouvant faire suite aux précipitations importantes les jours précédents le bilan.

Charge Organique : La quantité de pollution reçue par la station lors du bilan 24h correspondait à 19% de sa capacité.

Charge Hydraulique : la station est conçue pour traiter un débit nominal de 75 m³/ jour. Pour l'année 2023, Le débit moyen mensuel était de 49.6 m³/j. Le débit minimum mensuel était de 32.5 m³/j au mois de septembre et de 71.9 m³/ jour au mois d'avril. Ces résultats ainsi que le constat visuel lors du bilan 24 h montrent la sensibilité du réseau aux eaux claires parasites.

Préconisation : Installation d'un clapet anti-retour au niveau du trop-plein du poste de refoulement des eaux traitées. Lorsque le fossé est plein des eaux pluviales peuvent revenir dans le poste eaux traitées par l'intermédiaire du trop-plein.

2. Données générales réseau

Maître d'ouvrage : Noyers
Exploitant : Noyers
Date du dernier diagnostic : Diagnostic en cours
Type de réseau : Séparatif
Longueur : 6040 ml (dont 2173 ml de refoulement)
Nombre de branchements : 96
Estimation de la population raccordée : 202 habitants
Estimation des rejets autres que domestiques : 0 EH

3. Ouvrages particuliers du système de collecte

3.1 Postes de relèvement

Libellé	Commune	Nomenclature	Télégestion	Branchements amont	Nb de pompes
PR des coquelicots	Noyers	Pas de TP	Non	-	2
PR des Crocus		Pas de TP	Non	-	2
PR La Cour Marigny	La Cour-Marigny	Pas de TP	Non	-	2
PR Boutons d'Or	Noyers	Pas de TP	Non	-	2
PR des Bleuets	Noyers	Pas de TP	Non	-	2
PR des Eglantines	Noyers	Pas de TP	Non	-	2
PR Primevères	Noyers	Pas de TP	Non	-	2

3.2 Points de surverse

Un trop plein est présent juste en amont du poste de relèvement des Primevères.

4. Rejets « autres que domestiques »

Libellé	Date Autorisation de rejet	Activité	Charge organique autorisée (kg DBO ₅ /j)	Charge hydraulique autorisée (m ³ /j)
Absence d'industrie raccordée au réseau de collecte				

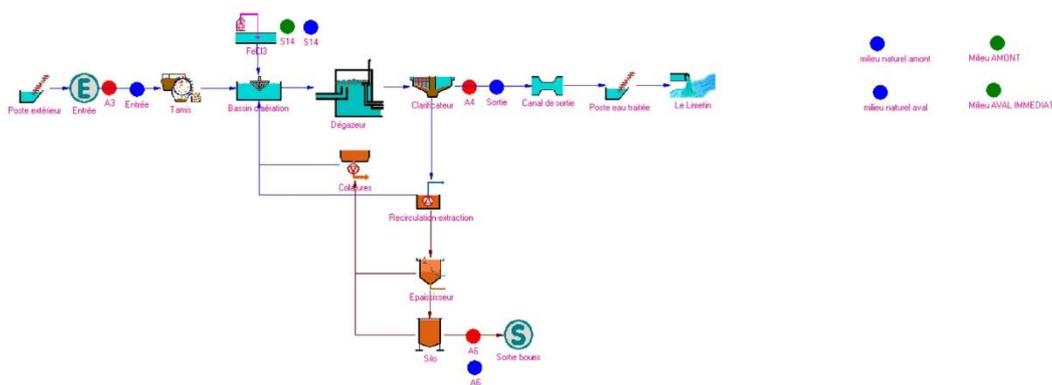
5. Sous-produits du réseau

Sous-produits	Quantité (masse ou volume)	Destinations
Refus de dégrillage	0,06	Usine d'incinération
Nettoyage des postes	Les 6 postes ont été nettoyés au mois de mars avec un camion hydrocureur	

6. Données générales station

Maître d'ouvrage : Noyers
 Exploitant : Noyers
 Constructeur : MSE
 Milieu récepteur : Le Limetin
 Technicien référent: Olivier DUPIN
 Commune d'implantation : Noyers
 Date de la mise en service : 19/12/2003
 Capacité constructeur : 500 EH (30 kg DBO₅/j)
 Débit nominal (temps sec) : 75 m³/j
 Débit de référence : 75 m³/j
 Référence réglementaire : 30/04/2002
 Type de traitement : Boues activées
 Date du plan d'épandage : 2007

SYNOPTIQUE DE LA STATION D'EPURATION



7. Exigences réglementaires station

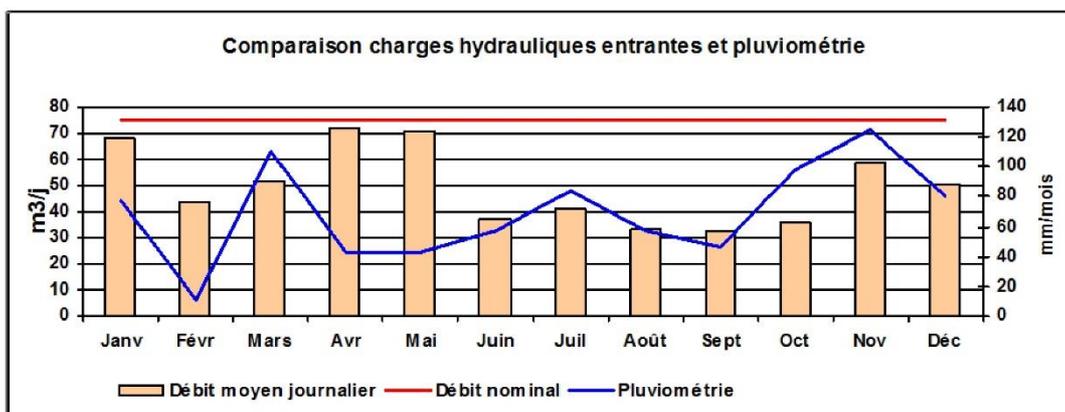
Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)	Concentrations réductrices (mg/l)	Rendements minimaux (%)	Nombre de bilans d'autosurveillance	Tolérances maximales
MES	30	75	50	1 bilan par an	
DCO	90	180	60		
DBO ₅	25	50	60		
NGL (*)	15	-			-
PT (*)	2	-			-

(*) Moyenne annuelle pour les paramètres azote et phosphore.

Station : NOYERS LA BORDE – Code national : 034523002000 – Année : 2023 – 3

8. Charges hydrauliques station

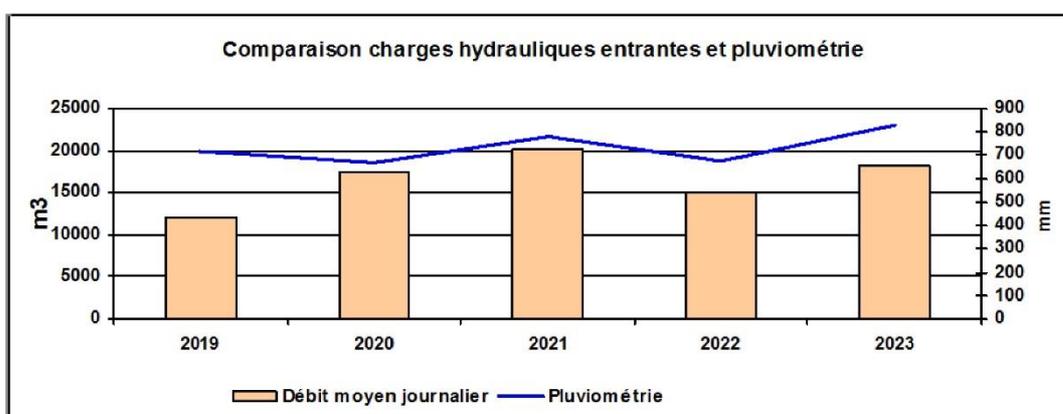
Mois	Débit entrée (m ³ /j)	Débit sortie (m ³ /j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	68,2		77,1
Février	43,4		11,4
Mars	52		110
Avril	71,9		42,9
Mai	70,5		42,7
Juin	37,3		57,5
Juillet	41		83,7
Août	33,4		57,8
Septembre	32,5		45,9
Octobre	36,2		98,5
Novembre	58,6		124
Décembre	50,7		80,5
Débit moyen (m ³ /j)	49,6		
Débit minimum (m ³ /j)	32,5		
Débit maximum (m ³ /j)	71,9		



Station : NOYERS LA BORDE – Code national : 034523002000 – Année : 2023 – 4

8.1 Evolution des charges hydrauliques

Année	Volume traité (m ³ /an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2019	12080	715
2020	17400	666
2021	20182	779
2022	15054	679
2023	18 133	832



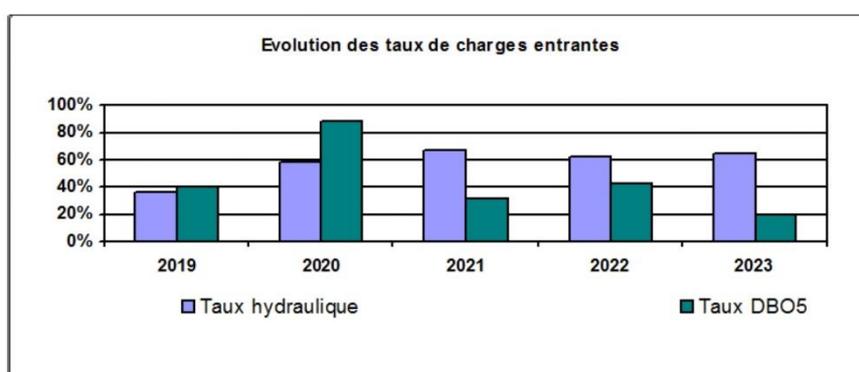
9. Charges organiques station- Bilans réalisés

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température	
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt			
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%			kg/j
30/11/2023	48,7	64,9	10,2	4	98,6	18,5	30	94,2	5,84	2,1	98,7	19,5	3,07	2	97,7	3,07	17,1	80	0,337	0,41	95,6	0	9,6	
30/11/2022	46,9	62,5	14,5	20	95,3	31,4			12,7			42,2	4,55	6,3	95,2	4,55	9,7	92,7	0,469	3,03	77,8	0	9,6	
31/03/2021	49,9	66,5	14,6	10	96,7	28,4	30	94,9	9,48	3,6	98,2	31,6	3,67	3,4	95,5	3,67	25,6	66	0,42	4,4	49	0	12	
14/12/2020	43,9	58,5	41,6	12	98,8	71,2	38	97,8	26,3	6,2	99	87,8	3,12	10,3	86,6	3,12	38,8	49,4	0,689	11,8	30,3	0	9,7	
24/06/2019	27,6	36,8	17,7	24	96,6	29,9	30	97,5	11,9	12	97,5	39,6	2,87	42,9	62,3	2,89	43,9	61,7	0,381	3,23	78,6	0	22	
Norme				30			90				25						15			2				

Station : NOYERS LA BORDE – Code national : 034523002000 – Année : 2023 – 5

Évolution des charges entrantes

		2019	2020	2021	2022	2023
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	27,6	43,9	49,9	46,9	48,7
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	11,9	26,3	9,48	12,7	5,84
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	36,8	58,5	66,5	62,5	64,9
	EH	184	293	333	313	325
	% orga.	39,6	87,8	31,6	42,2	19,5
	EH	198	439	158	211	97,4



10. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2023

10.1 Interventions du SATESE

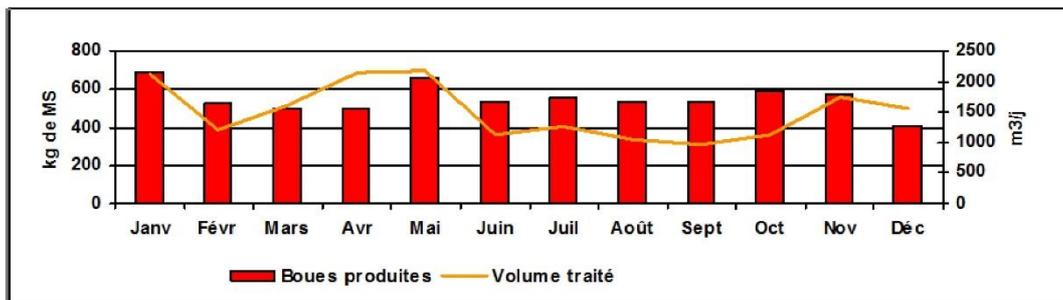
Bilan 24 heures : 1

10.2 Tests réalisés par l'exploitant

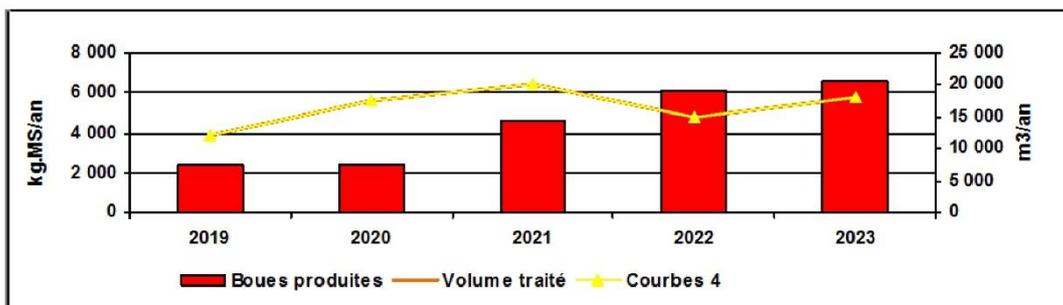
Mois	N-NH ₄ ⁺ (mg/l)				N-NO ₃ ⁻ (mg/l)				P-PO ₄ ³⁻ (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	2	0	10	5	2	0	10	5	0	0	0	5
Février	0	0	0	4	75	0	250	4	0	0	0	4
Mars	0	0	0	4	6,25	0	25	4	0	0	0	4
Avril	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	4
Mai	0	0	0	5	0	0	0	5	0	0	0	5
Juin	23,3	10	30	3	0	0	0	3	8,33	0	25	3
Juillet	0	0	0	5	0	0	0	5	0	0	0	5
Août	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	4
Septembre	0	0	0	4	6,25	0	25	4	0	0	0	4
Octobre	2	0	10	5	10	0	50	5	0	0	0	5
Novembre	0	0	0	4	43,8	25	50	4	3,33	0	10	3
Décembre	0	0	0	3	83,3	50	100	3	0	0	0	3

11. Boues extraites de la file eau

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantité de boues (kg MS)	692	528	499	498	666	537	558	537	531	595	574	408



Année	Volume traité (m³/an)	Boues produites A6 (kg MS/an)
2019	12080	2425
2020	17499	2370
2021	20182	4652
2022	15054	6108
2023	18 133	6 621



12. Quantité de boues évacuées

Quantité évacuée = 145 m³ sur 2 ans

Siccité moyenne des boues évacuées = 2.65 %

S'ajoute à cette quantité le 41.40 m³ de la station du bourg.

Total évacué pour épandage agricole sur les 2 stations, 186.40 m³ pour 4.9 T de MS

Destination finale des évacuations annuelles	Matière sèche (t)
Épandage agricole	3,8

13. Sous-produits évacués de la station

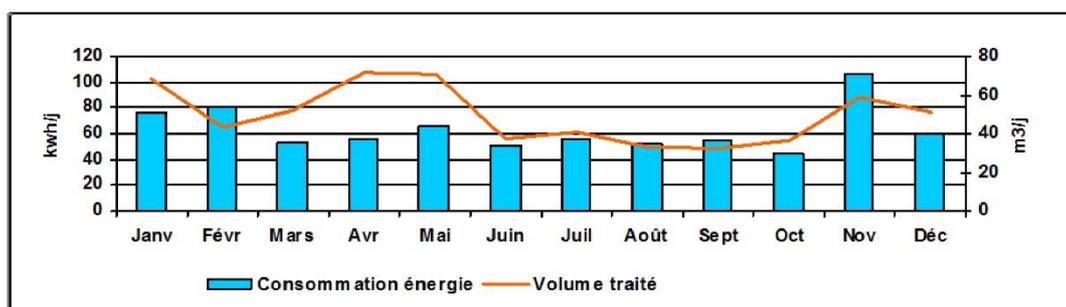
13.1 Année en cours

Sous-produits	Quantité (t)	Destinations
Refus de dégrillage	0,04	Usine d'incinération

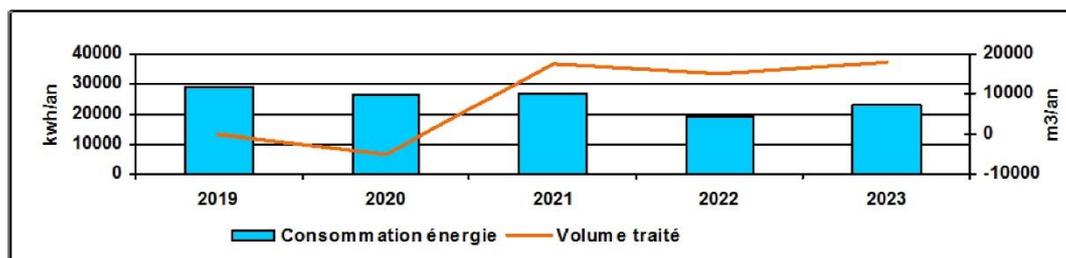
14. Consommation électrique station

Ratio kW / Kg DBO₅ éliminé= 1.93

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Énergie (kWh/j)	76,7	80,7	53,7	56,4	66,8	50,6	56,2	52,6	54,9	44,4	106	59,8



Année	Volume traité (m³/an)	Énergie (kWh/an)
2019	12080	29221
2020	17400	26351
2021	20182	26685
2022	15054	19462
2023	18 133	23 022



15. Réactifs station

Ratio Kg solution FeCl₃/ Kg P éliminé = 7.34

Année	Eau (S14)		Boue (S15)	
	Chlorure ferrique (kg/an)	Polymères (kg/an)	Chaux (kg/an)	Polymères (kg/an)
2021	0			
2022	1 239			
2023	857*			

*Volume calculé par rapport au temps de fonctionnement de la pompe et un débit de 3.2lt/h



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Direction Services aux Territoires

Adresse postale : Département du Loiret – 45945 Orléans

Tél. : 02 38 25 48 48 - Fax : 02 38 25 48 00

Courriel : dattractivitedesterritoires@loiret.fr

Nom de la station : **NOYERS LA BORDE**

Rapport de visite Bilan 24h

Du : 30/11/2023

1 Observations

Fonctionnement de la station : Les analyses réalisées lors du bilan 24h indiquent une qualité satisfaisante des eaux traitées à l'exception du paramètre azote global (NGL) avec une concentration en sortie à 17.1 mg/l pour une norme fixée à 15 mg/l. Ce résultat s'explique par une teneur importante en nitrates (15 mg/l) pouvant faire suite aux précipitations importantes les jours précédents le bilan.

Charge Organique : La quantité de pollution reçue par la station lors du bilan 24h correspondait à 19% de sa capacité.

Charge Hydraulique : La quantité d'effluents reçue par la station lors du bilan 24h correspondait à 65% de sa capacité.

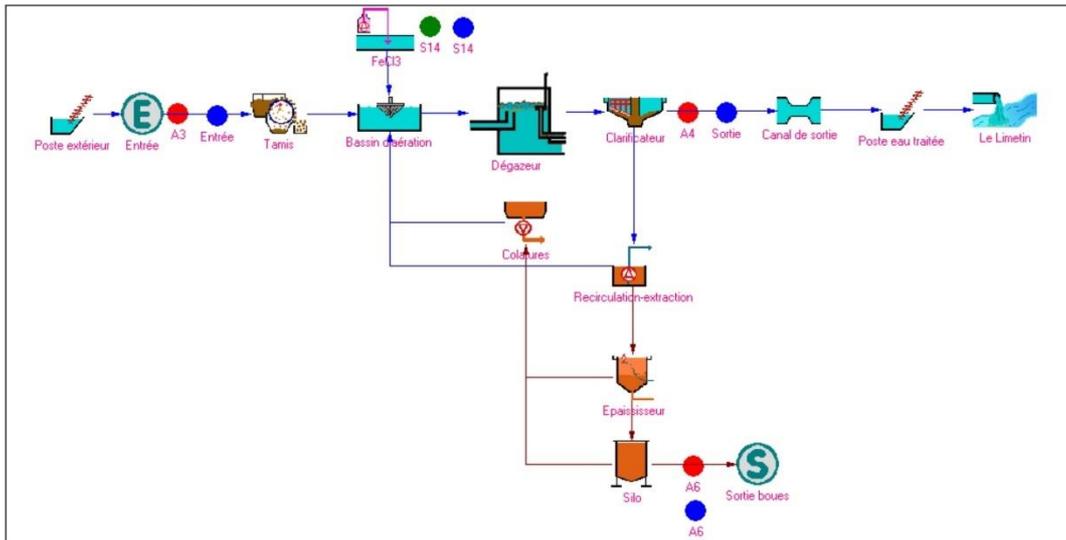
Préconisations / observations :

- ✓ Lors de la visite sur les postes, il a été constaté des apports d'eaux claires parasites.
- ✓ Pour mémoire, les déchets du tamiseur sont à éliminer dans la filière des ordures ménagères.
- ✓ Pour mémoire, le réglage de l'aération s'effectue à l'aide des tests bandelettes sur l'azote réalisés sur l'eau traitée :
Présence d'ammonium (NH₄) ⇒ augmenter l'aération
Présence de nitrates (NO₃) > 10 mg/l ⇒ diminuer l'aération

2 Descriptif de la station d'épuration

Commune d'implantation : Noyers
Code national (SANDRE) : 034523002000
Date de mise en service de la station : décembre 2003
Capacité constructeur : 500 EH (30 Kg DBO₅)
Débit nominal (de temps sec) : 75 m³/j
Date de l'arrêté préfectoral ou du récépissé : 30/04/2002
Maître d'ouvrage : Noyers
Exploitant : Noyers
Constructeur : MSE
Type d'épuration : Boues activées
Filières eau : Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Procédé de déphosphatation physico-chimique, Clarification
Filières boues : Boues liquides, Stockage
Type de réseau : Séparatif
Industries raccordées : Aucune
Population estimée raccordée : 202 hab.
Nom du milieu récepteur : Le Limetin

SYNOPTIQUE DE LA STATION D'EPURATION



3 Conditions d'intervention

Nom des personnes rencontrées : Monsieur Vani (agent communal) et Madame Maude Cordelet (SGS)
Nom du chargé de territoire : Olivier DUPIN
Heure de la visite : 8h00
Conditions météorologiques : Temps humide
Hauteur des précipitations : 0 mm

4 Conditions de mesures

Dans le cadre de la convention qui lie la commune au Département du LOIRET, un bilan sur 24 heures a été réalisé à la station d'épuration.

Ces mesures participent au respect des obligations réglementaires de la commune définies par l'arrêté du 21/07/2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées (article 17_ § IV).

Elles ont été effectuées du jeudi 30 novembre 2023 à 13 h au vendredi 1 décembre 2023 à 13 h avec pour objectifs de déterminer la pollution reçue par l'installation, les rendements épuratoires et les éventuels problèmes.

Deux points de prélèvements ont été installés :

POINT DE MESURE	ENTREE	SORTIE
Canal de mesure	Absence de canal. Simulation d'un débit fictif dans la conduite de refoulement en amont du tamis	Canal de mesure équipé d'un déversoir triangulaire 28,4° ; étanchéité réalisée lors de l'installation
Débitmètre	Enregistreur type Octopus mesurant le temps de fonctionnement des pompes	ISMA DLK 301 type ultrason
Débitmètre exploitant	Absence de mesure	Absence de mesure
Norme de mesure de débit utilisée	-	ISO 1438
Préleveur	Préleveur SIGMA SD 900 réfrigéré	Préleveur ISCO Glacier réfrigéré
Préleveur exploitant	Aucun	Aucun
Emplacement	En sortie de refoulement des pompes, en amont de la vis du tamis	En aval du canal de mesure dans une zone de turbulence
Asservissement	1 prélèvement tous les 300 litres fictifs (soit 137 prélèvements effectués). Soit 1 prélèvement / 350 litres réel	1 prélèvement tous les 200 l (soit 178 prélèvements effectués)



5 Charge hydraulique

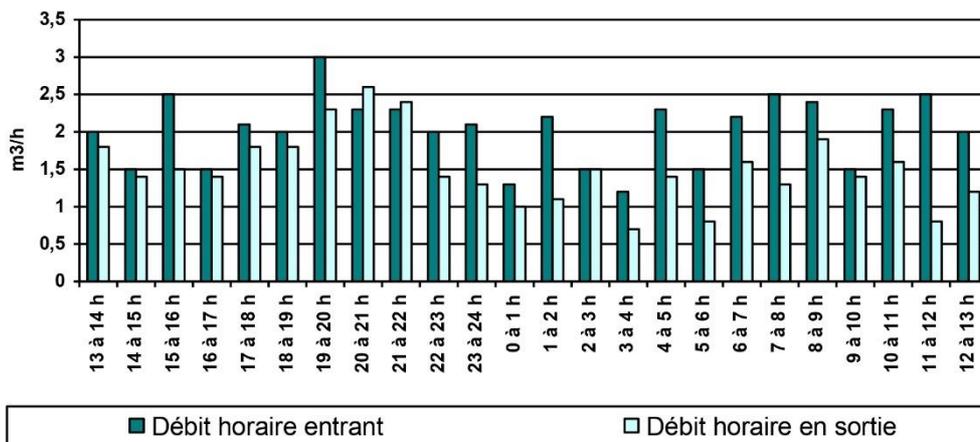
Tableau des débits horaires (m³/h) en entrée et sortie de la station d'épuration :

Heures	Débit entrée	Débit sortie	Heures	Débit entrée	Débit sortie	Heures	Débit entrée	Débit sortie
13 à 14 h	2	1,8	21 à 22 h	2,3	2,4	5 à 6 h	1,5	0,8
14 à 15 h	1,5	1,4	22 à 23 h	2	1,4	6 à 7 h	2,2	1,6
15 à 16 h	2,5	1,5	23 à 24 h	2,1	1,3	7 à 8 h	2,5	1,3
16 à 17 h	1,5	1,4	0 à 1 h	1,3	1	8 à 9 h	2,4	1,9
17 à 18 h	2,1	1,8	1 à 2 h	2,2	1,1	9 à 10 h	1,5	1,4
18 à 19 h	2	1,8	2 à 3 h	1,5	1,5	10 à 11 h	2,3	1,6
19 à 20 h	3	2,3	3 à 4 h	1,2	0,7	11 à 12 h	2,5	0,8
20 à 21 h	2,3	2,6	4 à 5 h	2,3	1,4	12 à 13 h	2	1,2

Synthèse :

Paramètres	Nominal	Entrée	Sortie	%
Volume journalier (m ³)	75	48,7	36	64,9
Débit horaire moyen (m ³ /h)	3,13	2,03	1,5	64,9
Débit horaire mini (m ³ /h)		1,2	0,7	
Débit horaire de pointe (m ³ /h)	9,6	3	2,6	31,3
Coefficient de pointe		1,48	1,73	
Volume by-passé (m ³)		0	0	
Débit de pointe instantané (m ³ /h)	-	11.1	10	

Graphique des débits horaires



6 Flux et rendements

6.1 Tableau des concentrations et charges « Entrée et Sortie »

Paramètre	Entrée			Sortie		
	Concent.	Charge (kg/j)	% du nominal	Concent.	Charge (kg/j)	Rend. (%)
DBO5 mg/L	120	5,84	19,5	2,1	0,0756	99
DCO mg/L	380	18,5		<30	<1,08	94
MES mg/L	210	10,2		4	0,144	99
NH4+ mg(N)/L	41	2		0,7	0,0252	99
NK mg(N)/L	63	3,07		2	0,072	98
NO3- mg(N)/L	<0,02	<0,000974		15	0,54	-
NO2- mg(N)/L	<0,01	<0,000487		0,07	0,00252	-
NGL mg(N)/L	63	3,07		17,1	0,615	80
P total mg(P)/L	6,93	0,337		0,41	0,0148	96
pH	8,1			7,6		
Temp. eau °C				9,6		
DCO/DBO	3,17			14,3		

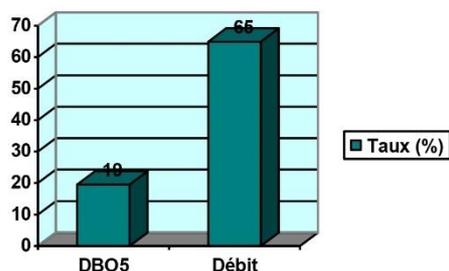
6.2 Estimation de la population équivalente raccordée

Le jour de l'intervention, la population équivalente raccordée est estimée à :

- 325 EH au niveau hydraulique
- 97 EH au niveau organique (DBO₅)
- 118 EH au niveau organique (DCO)
- 141 EH au niveau matières en suspension (MES)
- 198 EH au niveau azote (NK)
- 160 EH au niveau phosphore (Ptotal)

Ratios utilisés pour le calcul des taux de charge (chiffres ONEMA en g par EH) :
 DBO₅ =60 ; DCO=157 ; MES=72 ; NH₄=11,5 ; NK=15,5 et Ptotal=2,1

6.3 Taux de charge



Le tableau ci-dessous récapitule les taux de charge mesurés lors des différents bilans effectués par le Conseil Départemental du Loiret :

Dates	Pluvio-métrie (mm)	Charge hydraulique	Charge organique (DBO ₅)	Charge de pollution moyenne
30/11/2023	0 mm	65%	19%	29%
30/11/2022	0 mm	63%	42%	46%
31/03/2021	0 mm	66%	32%	39%
14/12/2020	6 mm	59%	88%	75%
24/06/2019	0 mm	37%	37%	40%
03/09/2018	0 mm	33%	27%	30%
10/07/2017	3 mm	35%	29%	30%
25/07/2016	0 mm	33%	28%	29%
20/07/2015	0 mm	24%	22%	23%
26/03/2014	0 mm	39%	25%	28%

*Moyenne des paramètres DCO, DBO₅, MES, NK, Pt.

6.4 Respect des exigences épuratoires

Paramètre	Sortie mesurée (A4)		Exigences épuratoires				
	Concent.	Rend(%)	Concent.	Et/Ou	Rend (%)	Méthode d'évaluation de la conformité	Concent. Réhibit.
DBO ₅ mg/L	2,1	99	25	Ou	60	Journalière	50
DCO mg/L	<30	94	90	Ou	60	Journalière	180
MES mg/L	4	99	30	Ou	50	Journalière	75
NH ₄ ⁺ mg(N)/L	0,7	99					
NK mg(N)/L	2	98					
NO ₃ ⁻ mg(N)/L	15	-					
NO ₂ ⁻ mg(N)/L	0,07	-					
NGL mg(N)/L	17,1	80	15	Ou		Annuelle	
P total mg(P)/L	0,41	96	2	Ou		Annuelle	

7 Paramètres de fonctionnement

7.1 Caractéristiques des effluents bruts :

DCO / DBO ₅	MES / DBO ₅	DBO ₅ /NTK/Pt	Minimum à respecter DBO ₅ /NTK/Pt
3,17	1,75	100/53/5,8	100/5/1

Les ratios indiquent l'arrivée d'une pollution biodégradable avec des apports suffisants.

8 Suivi du système d'assainissement

8.1 Réseau de collecte

Passage sur les postes 1 fois par semaine.

Les paniers dégrilleurs sont vidés en fonction de leur taux de remplissage.

Une visite a été réalisée sur l'ensemble des postes de relevage :

- Poste des Bleuets : Bon fonctionnement, ce poste n'est pas équipé de dispositif anti-chute.
- Poste des Coquelicots : Bon fonctionnement, ce poste n'est pas équipé de dispositif anti-chute.
- Poste des Boutons d'Or : Bon fonctionnement, ce poste n'est pas équipé de dispositif anti-chute. Apport d'eaux claires parasites par l'intermédiaire d'un fourreau électrique constaté.
- Poste des Primevères : Bon fonctionnement, ce poste est équipé de dispositifs anti-chute. Infiltrations d'eaux claires parasites constatées dans la chambre à vanne. Ces eaux reviennent dans le poste de relevage.
- Poste la Cour Marigny : Ce poste (Gestion La Cour Marigny) reçoit les eaux usées d'une partie de la commune de la Cour Marigny qui sont acheminées et traitées sur la step de Noyers.
- Poste des Eglantines : Bon fonctionnement.
- Postes des Crocus : Bon fonctionnement.

8.2 Ouvrages de traitement

Tamis :

Tamis	
Fonctionnement	Satisfaisant
Exploitation	Satisfaisant
Etat de l'ouvrage	Correct

Poste de relèvement :

	Poste extérieur	Poste eau traitée
Fonctionnement pompe	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat de l'ouvrage	Correct	Correct
Commentaires	Le poste de relevage n'est pas équipé de protection anti-chute.	Le trop-plein du poste aboutit dans un fossé recueillant des eaux pluviales. Le tuyau de sortie n'est pas équipé de clapet anti retour aussi lorsque le fossé est plein des eaux de pluie peuvent remplir le poste faisant ainsi tourner les pompes du poste inutilement.

Bassin d'aération :

Bassin d'aération	
Couleur	Marron foncé
Odeur	Non
Aspect gerbe	Correct
Etat de l'ouvrage	Correct
Présence de mousses	Non
PARAMETRES	
Matières en suspension (g/L)	2,5
Matières Organiques Volatiles à haute température (M.O.V.) (g/L)	1,8

Charge volumique¹ : 0,0487 kg de DBO₅/j / m³ de bassin

Charge massique² : 0,0271 kg de DBO₅/j /kg de MOV

Temps de séjour³ : 59,1 h

Dilution	V30 (ml/l)	MES (g/l)	MVS (g/l)	MVS / MES (%)	V corrigé	I.B. ⁽¹⁾ (ml/g)
1/1	600	2,5	1,8	72	600	240
1/2	220	2,5	1,8	72	440	176
1/4	110	2,5	1,8	72	440	176

⁽¹⁾ IB (Indice de boue) = Vcorrigé / MES. L'indice de Mohlman est égal à l'indice de boues sans dilution.

Pompe d'injection du Chlorure ferrique :

Débit : 4.2 lt/h

Réglage : 2/10

Clarificateur :

Clarificateur	
Limpidité (m)	0,6
Voile de boues (m)	> 1,60
Présence de flottants	Non
Etat de l'ouvrage	Correct
Commentaires	Nettoyer régulièrement la cloison siphonée

Vitesse ascensionnelle sur le débit moyen horaire⁴ : 0,0886 m/h

Vitesse ascensionnelle sur le débit de pointe horaire⁵ : 0,131 m/h

Silo à boues :

Le silo a été vidé au mois de septembre

¹ Kg de DBO₅ entrant / Volume du bassin d'aération

² Kg de DBO₅ entrant / Masse de MVS dans le bassin d'aération

³ Volume de l'ouvrage / débit moyen horaire

⁴ Débit moyen horaire / surface du clarificateur

⁵ Débit de pointe / surface du clarificateur

9 Compteurs

9.1 Tableau des compteurs d'énergie :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 365 j

Compteur	Index	kWh/j depuis le 30/11/2022	kWh/j depuis le 11/05/2022 (#18mois)	kWh le jour du bilan	Commentaires
EDF	75 725	60,1	60,5	98	
TOTAL		60,1	60,5	98	

Nombre de kW.h/kg de DBO₅ éliminé : 17,2

Nombre de kW.h/m³ d'eau traitée : 2,01

9.2 Tableau des compteurs horaires :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 365 j

Compteur	Index (h)	Temps moyen journalier (h/j) depuis le 30/11/2022	Fonctionnement le jour du bilan	Commentaires
Pompe eau traitée 1	8 842	2h 23'	23h 43'	Désamorcée ?
Pompe eau traitée 2	9 464	2h 3'	0h 0'	Q= 12,8 m3/h
Pompe extraction	157	0h 5'	0h 5'	Q= 27 m3/h
Relèvement pompe 1	11 412	1h 40'	1h 32'	Q= 11,1 m3/h
Relèvement pompe 2	13 674	3h 39'	3h 20'	Q= 8,1 m3/h
Tamis	32 938	2h 27'	15h 17'	
Pompe de lavage	32 099	2h 27'	15h 41'	
Turbine	25 537	4h 13'	4h 32'	
Agitateur BA	39 474	18h 12'	19h 24'	
Pompe de transfert	4 403	0h 45'	1h 1'	
Agitateur silo	3 335	0h 10'	0h 0'	
Pompe FeCl3	33 499	83h 21'	30150h 47'	Q= 4,2 lt/h Variateur sur 2 / 10
Pont racleur	52 775	22h 49'	23h 58'	
Recirculation pompe 1	29 836	1h 59'	1h 59'	Q= 26,8 m3/h
Recirculation pompe 2	29 796	2h 1'	1h 37'	Q= 25,8 m3/h
Pompe colatures	4 809	0h 6'	0h 2'	

9.3 Tableau des compteurs volumétriques :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 365 j

Compteur	Index (m ³)	Volume moyen journalier (m ³ /j) depuis le 30/11/2022	Fonctionnement le jour du bilan	Commentaires
Volume traité	269 542	65,1	332	
Volumes reçus	215 024	47,6	43,5	
boues produites	14 507	2,26	2,24	

10 Cahier d'exploitation

	Remarques
Suivi du réseau de collecte (fréquence curage, maintenance des équipements, sous-produits...)	Les éléments sont consignés dans le cahier d'exploitation
Suivi du traitement (Tests, Secchi, décantation, relevés de compteurs, interventions, AS réglementaire maintenance des équipements...)	Les tests et les relevés des compteurs sont réalisés une fois par semaine.
Suivi des sous-produits (quantités évacuées, destination finale...)	Les refus du tamiseur de la station sont à évacuer dans la filière ordures ménagères.
Suivi des boues (volumes produits, évacués, destination finale...)	Les éléments sont consignés dans le cahier d'exploitation
Transmission des données mensuelles de fonctionnement (fréquence, complétude...)	Les éléments sont transmis régulièrement

11 Etat du milieu récepteur

Paramètre	Unité	Milieu amont (M1) Suivi milieu amont	Milieu aval (M2) Suivi milieu aval
DCO	mg(O2)/L	38	40
NK	mg(N)/L	1,7	1,7
NO3-	mg(NO3)/L	61	61
NGL	mg(N)/L	15,5	15,5
P total	mg(P)/L	0,29	0,29

Olivier DUPIN
Technicien SATESE
Conseil Départemental du Loiret

Merci d'adresser une copie du présent compte-rendu à l'attention du personnel d'exploitation de la station.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Direction Services aux Territoires

Adresse postale : Département du Loiret – 45945 Orléans

Tél. : 02 38 25 48 48 - Fax : 02 38 25 48 00

Courriel : dattractivitedesterritoires@loiret.fr

Nom de la station : **NOYERS LE BOURG**

Rapport de visite bilan 24h

Du : 30/11/2023

1 Observations

Fonctionnement de la station : Les analyses réalisées lors du bilan 24h indiquent une qualité satisfaisante des eaux traitées.

Charge organique : La quantité de pollution reçue par la station lors du bilan 24 h correspondait à 34% de sa capacité.

Charge Hydraulique : La quantité d'effluents reçus par la station lors du bilan 24h correspondait à 50% de sa capacité.

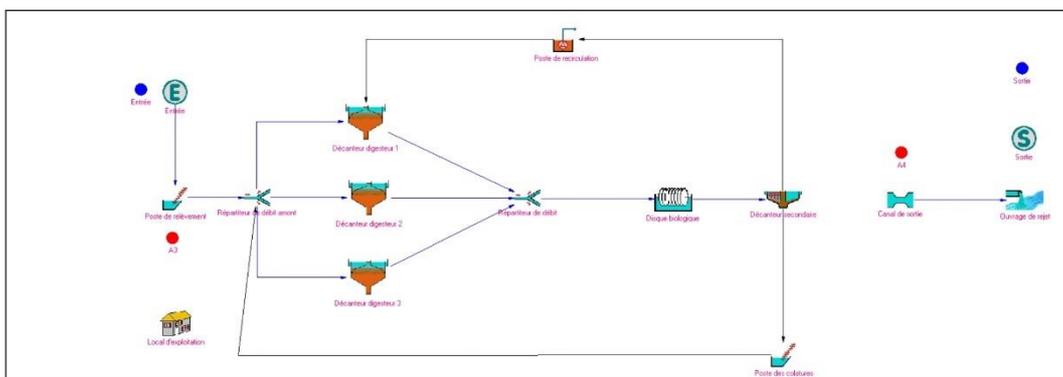
Observations :

- ✓ Le débit de la pompe n° 1 est de 4,9 m³/h et celui de la pompe n° 2 est de 5,4 m³/h.
A noter que la pompe n°1 disfonctionnement partiellement, fonctionnement durant 4h en débit réduit et inconnu.
Vérifier le fonctionnement et le débit des pompes.
- ✓ Présence d'une couche de boues/grasses de plus d'un mètre de haut à la surface des 2 décanteurs /digesteurs en service. (le numéro 3 n'est pas en fonctionnement)

2 Descriptif de la station d'épuration

Commune d'implantation : Noyers
Code national (SANDRE) : 034523001000
Date de mise en service de la station : novembre 2009
Capacité constructeur : 280 EH (16,8 Kg DBO₅)
Débit nominal (de temps sec) : 42 m³/j
Date de l'arrêté préfectoral ou du récépissé : 23/06/2008
Maître d'ouvrage : Noyers
Exploitant : Noyers
Constructeur : MSE
Type d'épuration : Disque biologique
Filières eau : Clarification, Disques biologiques, Décantation primaire
Filières boues : Digesteur
Type de réseau : Séparatif
Industries raccordées : Aucune
Population estimée raccordée : 404 hab.
Nom du milieu récepteur : La Poterie

SYNOPTIQUE DE LA STATION D'EPURATION



3 Conditions d'intervention

Nom des personnes rencontrées : Monsieur Vani (agent communal) et madame Maude Cordelet (SGS)
Nom du chargé de territoire : Olivier DUPIN
Heure de la visite : 8h00
Conditions météorologiques : Temps sec couvert
Hauteur des précipitations : 0 mm

4 Conditions de mesures

Dans le cadre de la convention qui lie la commune au Département du LOIRET, un bilan sur 24 heures a été réalisé à la station d'épuration.

Ces mesures participent au respect des obligations réglementaires de la commune définies par l'arrêté du 21/07/2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées (article 17_ § IV).

Elles ont été effectuées du mercredi 29 novembre 2023 à 10h au jeudi 1 décembre 2023 à 10h avec pour objectifs de déterminer la pollution reçue par l'installation, les rendements épuratoires et les éventuels problèmes.

Deux points de prélèvements ont été installés :

POINT DE MESURE	ENTREE	SORTIE
Canal de mesure	Simulation d'un déversoir rectangulaire b= 65 cm au refoulement du poste de relevage	Canal de mesure équipé d'un déversoir triangulaire Angle = 28.4°
Débitmètre	Mise en place de pinces ampèremétriques dans l'armoire électrique sur les pompes de refoulement Utilisation d'un débitmètre ISMA DLK 301 Bulle à bulle pour l'asservissement	Débitmètre ISMA DLK 301 sonde ultrason
Débitmètre exploitant	-	Sonde US
Norme de mesure de débit utilisée	-	NFX 10 - 311 NF ISO 1438
Préleveur	ISCO 3710 réfrigéré	ISCO 3710 réfrigéré
Préleveur exploitant	Aucun	Aucun
Emplacement	En sortie du refoulement des pompes	Aval du canal dans une zone de turbulence
Asservissement	1 prélèvement tous les 300 litres fictifs (soit 114 prélèvements effectués). En réel, cela correspond à 1 prélèvement tous les 310 litres	1 prélèvement tous les 150 litres (soit 132 prélèvements effectués)
Remarque	Dysfonctionnement partiel de la pompe de relevage n°1	



5 Charge hydraulique

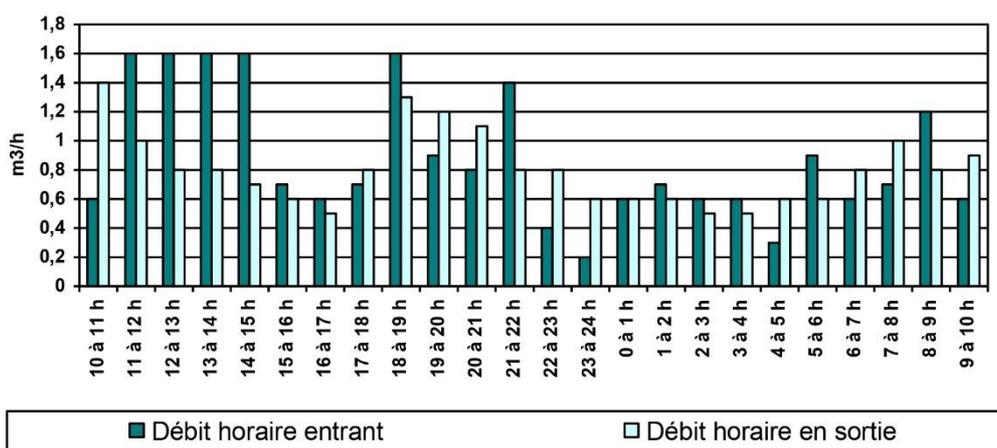
Tableau des débits horaires (m³/h) en entrée et sortie de la station d'épuration :

Heures	Débit entrée	Débit sortie	Heures	Débit entrée	Débit sortie	Heures	Débit entrée	Débit sortie
10 à 11 h	0,6	1,4	18 à 19 h	1,6	1,3	2 à 3 h	0,6	0,5
11 à 12 h	1,6	1	19 à 20 h	0,9	1,2	3 à 4 h	0,6	0,5
12 à 13 h	1,6	0,8	20 à 21 h	0,8	1,1	4 à 5 h	0,3	0,6
13 à 14 h	1,6	0,8	21 à 22 h	1,4	0,8	5 à 6 h	0,9	0,6
14 à 15 h	1,6	0,7	22 à 23 h	0,4	0,8	6 à 7 h	0,6	0,8
15 à 16 h	0,7	0,6	23 à 24 h	0,2	0,6	7 à 8 h	0,7	1
16 à 17 h	0,6	0,5	0 à 1 h	0,6	0,6	8 à 9 h	1,2	0,8
17 à 18 h	0,7	0,8	1 à 2 h	0,7	0,6	9 à 10 h	0,6	0,9

Synthèse :

Paramètres	Nominal	Entrée	Sortie	%
Volume journalier (m ³)	42	21,1	19,3	50,2
Débit horaire moyen (m ³ /h)	1,75	0,879	0,804	50,2
Débit horaire mini (m ³ /h)		0,2	0,5	
Débit horaire de pointe (m ³ /h)	-	1,6	1,4	
Coefficient de pointe		1,82	1,74	
Volume by-passé (m ³)		0	0	
Débit de pointe instantané (m ³ /h)	-	5.4	4.2	

Graphique des débits horaires



6 Flux et rendements

6.1 Tableau des concentrations et charges « Entrée et Sortie »

Paramètre	Entrée			Sortie		
	Concent.	Charge (kg/j)	% du nominal	Concent.	Charge (kg/j)	Rend. (%)
DBO5 mg/L	270	5,7	33,9	2,5	0,0483	99
DCO mg/L	490	10,3		32	0,618	94
MES mg/L	350	7,39		4	0,0772	99
NH4+ mg(N)/L	44	0,928		0,7	0,0135	99
NK mg(N)/L	76	1,6		3	0,0579	96
NO3- mg(N)/L	0,14	0,00295		30	0,579	-
NO2- mg(N)/L	0,35	0,00739		0,104	0,00201	73
NGL mg(N)/L	76,5	1,61		33,1	0,639	60
P total mg(P)/L	9,36	0,197		6,89	0,133	33
pH	8,1			8		
Temp. eau °C				11,7		
DCO/DBO	1,81			12,8		

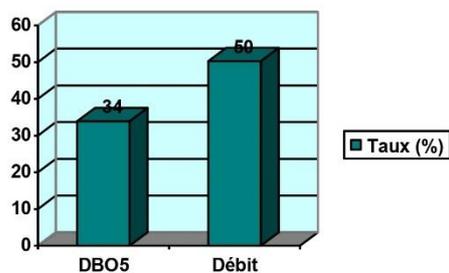
6.2 Estimation de la population équivalente raccordée

Le jour de l'intervention, la population équivalente raccordée est estimée à :

- 141 EH au niveau hydraulique
- 95 EH au niveau organique (DBO₅)
- 66 EH au niveau organique (DCO)
- 102 EH au niveau matières en suspension (MES)
- 103 EH au niveau azote (NK)
- 93 EH au niveau phosphore (Ptotal)

Ratio utilisés pour le calcul des taux de charge (chiffres ONEMA en g par EH) :
 DBO₅ =60 ; DCO=157 ; MES=72 ; NH₄=11,5 ; NK=15,5 et Ptotal=2,1

6.3 Taux de charge



Le tableau ci-dessous récapitule les taux de charge mesurés lors des différents bilans effectués par le Conseil Départemental du Loiret :

Dates	Pluvio-métrie	Charge hydraulique	Charge organique (DBO ₅)	Charge de pollution moyenne*
30/11/2023	0 mm	50%	34%	92 EqH
07/06/2021	0 mm	43%	35%	32%
24/06/2019	0 mm	45%	29%	30%
10/07/2017	3 mm	35%	40%	35%
20/07/2015	0 mm	47%	50%	47%
10/06/2013	0 mm	38%	33%	32%

*Moyenne des paramètres DCO, DBO₅, MES, NK, Pt.

6.4 Respect des exigences épuratoires

Paramètre	Sortie mesurée (A4)		Exigences épuratoires
	Concent.	Rend(%)	Concent.
DBO ₅ mg/L	2,5	99	25
DCO mg/L	32	94	125
MES mg/L	4	99	35
NH ₄ ⁺ mg(N)/L	0,7	99	
NK mg(N)/L	3	96	40
NO ₃ ⁻ mg(N)/L	30	-	
NO ₂ ⁻ mg(N)/L	0,104	73	
NGL mg(N)/L	33,1	60	
P total mg(P)/L	6,89	33	

7 Paramètres de fonctionnement

7.1 Caractéristiques des effluents bruts :

DCO / DBO ₅	MES / DBO ₅	DBO ₅ /NTK/Pt	Minimum à respecter DBO ₅ /NTK/Pt
1,81	1,3	100/28/3,5	100/5/1

Les ratios indiquent l'arrivée d'une pollution biodégradable avec des apports suffisants.

8 Suivi du système d'assainissement

8.1 Réseau de collecte

Le réseau ne compte que le poste de relevage présent sur la station. Celui-ci est nettoyé 2 fois par an par l'entreprise SUEZ.

8.2 Ouvrages de traitement

Poste de relèvement :

	Poste de relèvement	Poste des colatures
Fonctionnement pompe	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat de l'ouvrage	Correct	Correct

Décanteur-digester :

	Décanteur digesteur 3	Décanteur digesteur 2	Décanteur digesteur 1
Boues en surface	Non	Oui	Oui
Odeur	Non	Non	Non
Dégazage chapeau boues	Non	Non	Non
Dégazage dans zone décantation	Non	Non	Non
Etat de l'ouvrage	Correct	Correct	Correct
Commentaires	Ce décanteur/digesteur n'est pas en service	Chapeau de boues en surface sur plus de 1 mètre de profondeur.	Chapeau de boues en surface sur plus de 1 mètre de profondeur.

Disques biologiques :

	Disque biologique
Présence biofilm	Oui
Couleur biofilm	Marron
Etat de l'ouvrage	Correct

Clarificateur :

	Décanteur secondaire
Limpidité (m)	0.40
Voile de boues (m)	> 1.50
Présence de flottants	Oui
Etat de l'ouvrage	Correct

8.3 Gestion des boues

Les boues sont stockées dans les deux décanteurs / digesteurs en service et extraites en fonction du remplissage.

9 Compteurs

9.1 Tableau des compteurs d'énergie :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 568 j

Compteur	Index	kWh/j depuis le 11/05/2022	kWh/j depuis le 11/05/2022 (#18mois)	kWh le jour du bilan	Commentaires
EDF	39 970	30,2		22	
TOTAL		30,2	0	22	

Nombre de kW.h/kg de DBO₅ éliminé : 3,86

Nombre de kW.h/m³ d'eau traitée : 1,04

9.2 Tableau des compteurs horaires :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 568 j

Compteur	Index (h)	Temps moyen journalier (h/j) depuis le 11/05/2022	Fonctionnement le jour du bilan	Commentaires
Pompe de relèvement 1	28 142	11h 56'	5h 52'	Q= 4,9 m3/h
Pompe de relèvement 2	14 345	1h 7'	1h 18'	Q= 5,4 m3/h
Pompe de recirculation	21 585	6h 17'	0h 0'	Mise sur arrêt durant le bilan 24h
Biodisque	20 697	--	24h 5'	
colatures	5 186	0h 4'	0h 0'	

9.3 Tableau des compteurs volumétriques :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 568 j

Compteur	Index (m ³)	Volume moyen journalier (m ³ /j) depuis le 11/05/2022	Fonctionnement le jour du bilan	Commentaires
Débitmètre	130 822	27,5	22,7	
Volume entrant	169 950	52,2	28,6	

10 Cahier d'exploitation

	Remarques
Suivi du réseau de collecte (fréquence curage, maintenance des équipements, sous-produits...)	Les éléments sont consignés dans le cahier d'exploitation
Suivi du traitement (Tests, Secchi, décantation, relevés de compteurs, interventions, AS réglementaire maintenance des équipements...)	Les tests et les relevés des compteurs sont réalisés une fois par semaine.
Suivi des sous-produits (quantités évacuées, destination finale...)	Les refus du panier dégrilleur du poste de la station sont évacués dans la filière ordures ménagères.
Suivi des boues (volumes produits, évacués, destination finale...)	Les éléments sont consignés dans le cahier d'exploitation
Transmission des données mensuelles de fonctionnement (fréquence, complétude...)	Les éléments sont transmis régulièrement

Olivier DUPIN
Technicien SATESE
Conseil Départemental du Loiret

Merci d'adresser une copie du présent compte-rendu à l'attention du personnel d'exploitation de la station.

ANNÉE 2023

**BILAN ANNUEL DES ÉPANDAGES
DE BOUES DE STATION D'ÉPURATION**

Commune de NOYERS
(Loiret)



ANNÉE 2023 : SYNTHÈSE DES REGISTRES

DESCRIPTION DE LA STATION D'ÉPURATION

Département : Loiret (45)

Commune : NOYERS

MAÎTRE D'OUVRAGE : Commune de NOYERS

Tel: 02-38-92-40-72

Fax : 02-38-92-40-72

Méthodes de traitement des boues avant épandage :
- La Borde : boues activées à faible charge
- Le Bourg : disques biologiques (depuis 2010)

Capacité de traitement :
- La Borde : 500 EH 30 Kg/j DBO5
- Le Bourg : 280 EH 16.8 Kg/j DBO5

CHARGE ORGANIQUE EFFECTIVE :
- La Borde : 32% (rapport annuel Conseil Départemental Loiret 2021)
- Le Bourg : 29% (rapport annuel Conseil Départemental Loiret 2019)

Description de la filière :

- filière de traitement des boues :
 - La Borde : épaissement gravitaire en silo de stockage statique
 - Le Bourg : décanteur digesteur et disques biologiques
- capacité de stockage : silo de 300 m³ (mélange autorisé par arrêté préfectoral)
- durée de stockage : 10 à 12 mois
- matériel d'épandage : citerne de lisier de 6 m³ mise à disposition par la commune
- déphosphatation physico-chimique :
 - La Borde : oui
 - Le Bourg : non

Exploitant : régie municipale

EPANDAGES :

- Surface apte du Plan d'Épandage (ha) : 41,3
- Surface en bonne aptitude (ha) : 2
- Surface en moyenne aptitude (ha) : 39,3
- Nombre d'agriculteurs concernés : 2

Étude préalable à l'épandage : 2000, réactualisation en 2007.

Suivi agronomique réalisé depuis : 2006

Zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole : Oui

Responsable des épandages : M.BOURGEOIS, prestataire de services

Code de l'environnement :

Régime de la déclaration administrative

PRODUCTION

Quantité de boues produites :

- quantités brutes en m ³ :	La Borde	145.00 (sur 2 ans)
	Le Bourg	41.40 (sur 2 ans)
- quantités de matières sèche en tonnes :	La Borde	3.80
	Le Bourg	1.10

ÉPANDAGES

Surface d'épandage : 9.4 ha

Nombre d'agriculteurs concernés : 1

Quantités épandues :

- volume (m³) : 186.3
- en tonnes de matières sèche : 4.9

- en tonnes de matière sèche par hectare : 0.52

Périodes d'épandage : 7 et 11 septembre 2023

Identité des personnes physiques ou morales chargées des opérations d'épandage :

M.BOURGEOIS, prestataire de services

Identité des personnes physiques ou morales chargées des analyses :

PC Consult, Bourgneuf 37340 Rillé

Analyses réalisées sur les boues :

Éléments et substances		unité	Nombre d'analyses réalisées dans l'année	Valeur minimale	Valeur maximale	Valeur moyenne
Éléments Traces Métalliques	Cadmium	mg/kg MS	2	1.1	1.1	1.1
	Chrome	mg/kg MS	2	35	35	35
	Cuivre	mg/kg MS	2	237	242	240
	Mercuré	mg/kg MS	2	0.61	0.72	0.665
	Nickel	mg/kg MS	2	33	37	35
	Plomb	mg/kg MS	2	24.3	24.5	24.4
	Zinc	mg/kg MS	2	884	897	891
	Chrome + cuivre + nickel + zinc	mg/kg MS	2	1195	1206	1200
Composés Traces Organiques	Somme des 7 PCB	mg/kg MS	/	/	/	/
	Fluoranthène	mg/kg MS	/	/	/	/
	Benzo(b)-fluoranthène	mg/kg MS	/	/	/	/
	Benzo(a)-pyrène	mg/kg MS	/	/	/	/
Autres éléments-traces	Sélénium	mg/kg MS	/	/	/	/
Valeurs Agronomiques	Matière sèche	%	2	2.6	2.7	2.65
	Matière organique	% MS	2	64.2	65.2	64.7
	pH		2	7.2	8	7.6
	C	% (brut)	2	0.85	0.90	0.87
	N organique	% (brut)	2	0.14	0.18	0.16
	NK	% (brut)	2	0.17	0.18	0.17
	N-NH4	% (brut)	2	0.02	0.03	0.03
	P2O5	% (brut)	2	0.23	0.31	0.27
	CaO	% (brut)	2	0.13	0.14	0.13
	MgO	% (brut)	2	0.01	0.02	0.01
	K2O	% (brut)	2	0.01	0.01	0.01
	SO3	% (brut)	2	0.08	0.09	0.09

Analyses réalisées sur les Sols :

Éléments et substances	Nombre d'analyses réalisées dans l'année
Valeurs agronomiques	1
Oligo-éléments	1
Éléments Traces Métalliques	/
Reliquats d'azote	/

2. RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

2.1. Réglementation en vigueur

Réglementation applicable aux épandages de boues urbaines	
Réglementation nationale relative aux systèmes d'assainissement	Arrêté du 21/07/2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.
Réglementation nationale relative aux épandages de boues de STEP	Articles R211-15 à R211-47 du Code de l'Environnement. Arrêté du 08/01/1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-1133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées. Arrêté du 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998.
Délimitation des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole	Arrêtés n°15.047 et 15.048 du 13/03/2015.
Programme d'actions national	Arrêté du 19/12/11 modifié par l'arrêté du 23/10/13, l'arrêté du 11/10/16 pris en application du décret n°2011-1257 du 10/10/11 et l'arrêté du 27/04/2017.
Programme d'actions régional	Arrêté du 28/05/14 établissant le PAR en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole modifié par l'arrêté du 23/07/18. Arrêté du 24/01/17 établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Centre.

2.2. Calendrier d'interdiction des épandages de boues

	Calendrier d'épandage d'effluent de type I (C/N<8) Région Centre
	Arrêté du 28 mai 2014 établissant le programme régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Centre modifié par l'arrêté du 23 juillet 2018.

Épandage de type I	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Sols non cultivés												
Cultures implantées de l'automne ou en fin d'été (autres que colza)							50 kg d'azote ammoniacal/ha maxi - Reliquat d'azote					
Colza implanté de l'automne							70 kg d'azote ammoniacal/ha maxi - Reliquat d'azote					
Cultures implantées au printemps NON précédées par une CIPAN ou une culture dérobée							3*					
Cultures implantées au printemps précédées par une CIPAN ou une culture dérobée ou un couvert végétal en interculture							Interdit de 1,07 (43*) à 15 jours avant l'implantation de la CIPAN ou de la dérobée et de 20 jours avant la destruction de la CIPAN ou l'écoulement de la dérobée ou l'ouverture végétale en interculture jusqu'au 31 janvier. 50 kg d'azote ammoniacal/ha maxi avant le 31 sur CIPAN ou dérobée.					
Prairies implantées depuis 36 mois dont prairies permanentes et luzerne							70 kg d'azote ammoniacal/ha maxi. - Reliquat d'azote		effluents peu chargés autorisés dans la limite de 20 kg d'azote efficace/ha.			
Autres cultures (cultures pérennes - vergers, vignes, cultures maraîchères et cultures porte-graines)												

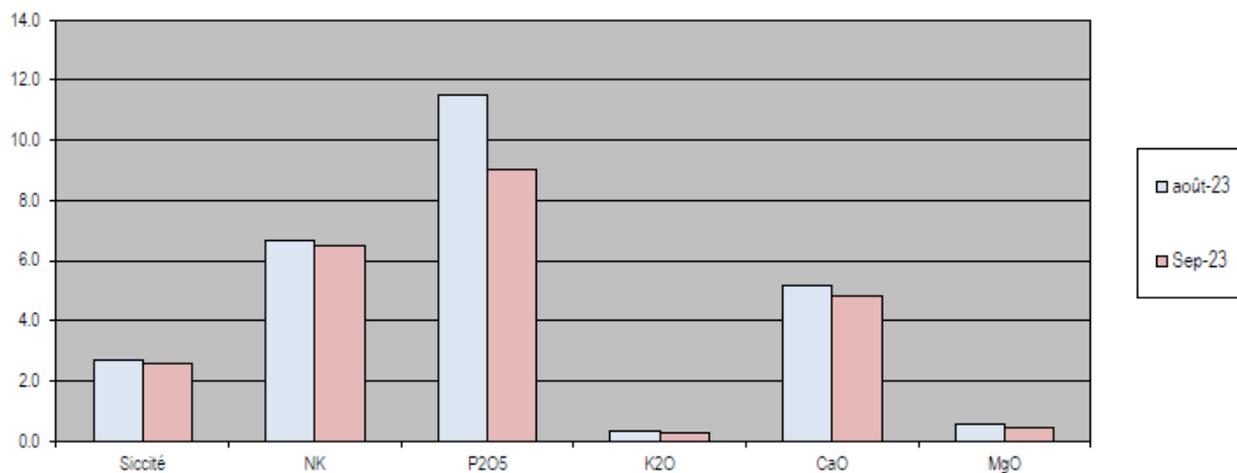
3* En présence d'une culture, l'épandage d'effluents peu chargés en fertirrigation est autorisé jusqu'au 31 août dans la limite de 50 kg d'azote efficace/ha.

Azote efficace Somme de l'azote présent dans l'effluent peu chargé sous forme minérale et sous forme organique minéralisable entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

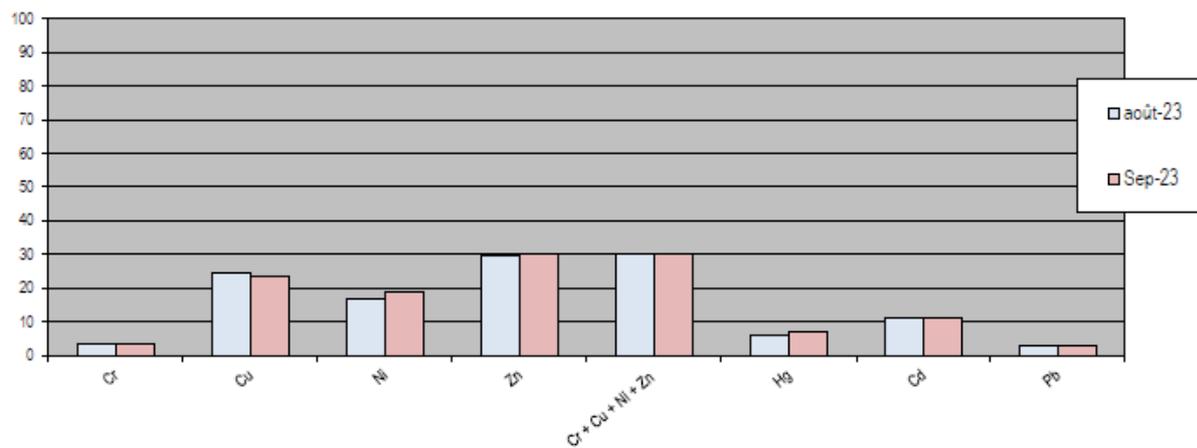
2.3. Évolution du Plan d'Épandage

Mise en service de la station d'épuration	19/12/2003
Réalisation du Plan d'Épandage actuel	2002
Surface totale :	66,93 ha
Surface apte à l'épandage :	41,28 ha
Nombre d'agriculteurs :	2
Évolutions	2007
	Première réactualisation du Plan d'Épandage

Évolution annuelle des teneurs en éléments agronomiques



Évolution annuelle des teneurs en Éléments Traces Métalliques et Composés Traces Organiques



3. ASPECT QUANTITATIF DES BOUES

La production de boue des stations d'épuration enregistrée durant ces 10 dernières années est rappelée dans le tableau ci-dessous.

Production	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Quantité produite (m ³)	51	41	28	50	120	<i>Non estimée</i>	<i>Non estimée</i>	204.86	<i>Non estimée</i>	186.3
Siccité (%)	2.4	2.9	3.5	3.1	3.7	6.9	4.1	4.6	7.1	2.65
Matière sèche produite (T)	1.2	1.2	0.99	1,55	4,4	<i>Non estimée</i>	<i>Non estimée</i>	9.42	<i>Non estimée</i>	4.94

Tableau 2 : Évolution de la production sur 10 ans

En 2023, des épandages d'automne ont été réalisés. Ces épandages ont permis d'évacuer 186.3 m³ de boues et d'estimer la production des deux stations durant les deux dernières années. Ainsi 41.4 m³ ont été transférés de la station du bourg vers la station de la Borde. La production de la station de la Borde a été estimée à 145 m³.

La siccité a été mesurée lors de deux analyses dont les prélèvements ont été réalisés, pour la première, un mois avant les épandages et, pour la seconde, lors des épandages.

La synthèse des analyses de boues réalisées en 2023 ainsi que les bulletins d'analyses sont annexés au présent rapport (Annexe 1).

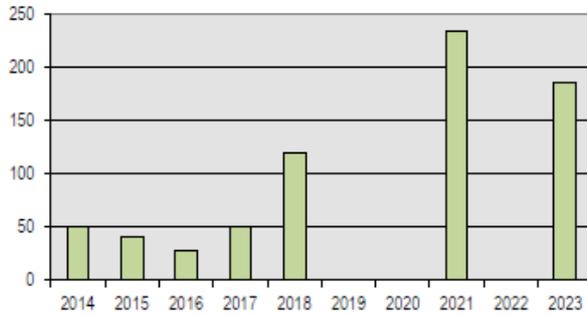
Évolution de la production des boues

Depuis 2014

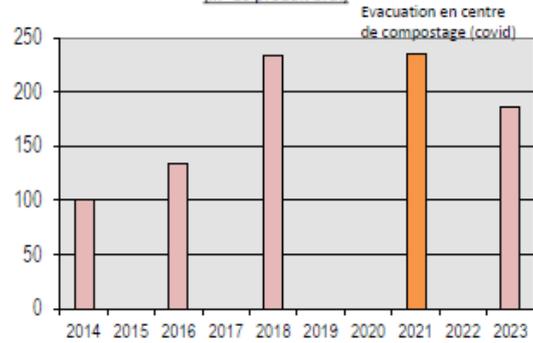
NOYERS

Quantités produites et épandues

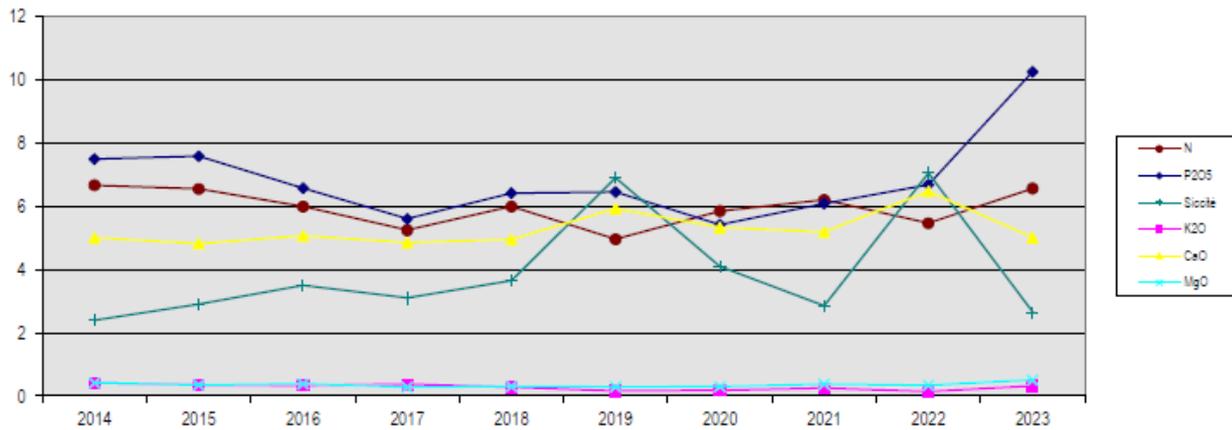
QUANTITES DE BOUES BIOLOGIQUES PRODUITES
(T MS)



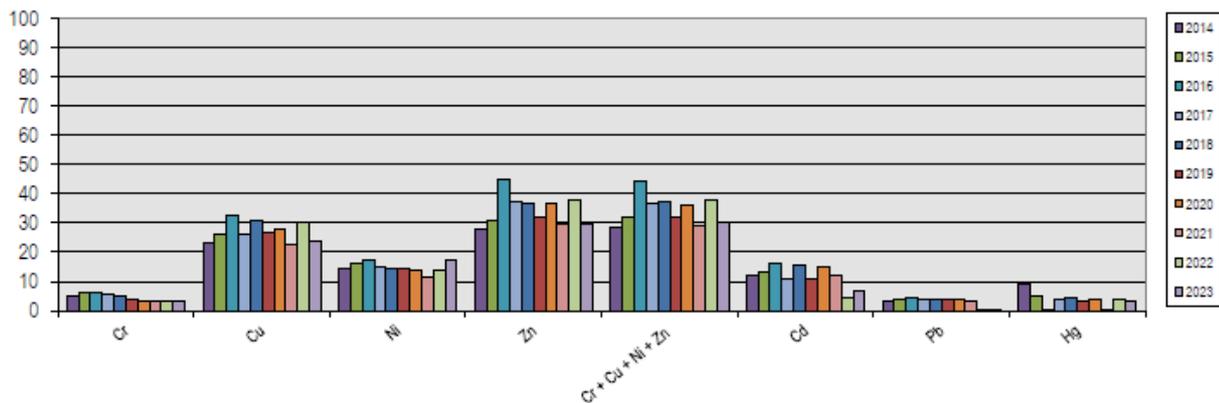
VOLUME DE BOUES LIQUIDES EPANDUES
(m³ de produit brut)



Évolution des teneurs en Éléments agronomiques (% MS)



Évolution des teneurs en Éléments Traces Métalliques et Organiques (% des teneurs maximales admissibles)



Le bilan complet et ses annexes est disponible, sur demande à la Mairie

4. Tarification de l'assainissement et recettes du service

4.1. Modalités de tarification

La tarification est fixée par la Conseil Municipal. La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). Le service assainissement reverse une redevance à l'agence de l'eau, dont le montant est fixé par celle-ci pour modernisation des réseaux de collecte. Le service de l'assainissement de Noyers est assujéti à la TVA.

- 19,6% pour la participation pour travaux de raccordement à l'égout (PRE)
- 5,5% pour les autres redevances

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:		
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA) ⁽¹⁾	3200 €	3200 €
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	133 €	137 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 0 à 120 m ³	1,69 €/m ³	1,79 €/m ³
De 120 m ³ à _____ m ³	1,69 €/m ³	1,79 €/m ³
Autre :	_____ €	_____ €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	_____ %	_____ %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³

4.2. Facture d'assainissement type (D204.0) Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	133,00	137,00	+1,030%
Part proportionnelle	202,80	214,80	+1,059%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	335,80	351,80	+1,048%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	—%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	33,58	35,18	+1,048%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,78	57,38	+1,029%
Total	391,58	409,18	+1,046%
Prix TTC au m³	3,26	3,41	+1,046%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



4.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	57614	57695	+0,14 %
<i>dont abonnements</i>	<i>28157</i>	<i>29747</i>	+5,6 %
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0	
<i>dont abonnements</i>	0	0	
Recette pour boues et effluents importés	0	0	
Régularisations (+/-)	0	-23	
Total recettes de facturation	57614	57672	+0,10 %
Recettes de raccordement	0	6400	
Prime et aide de l'Agence de l'Eau (*)	10103	3373	-14 % sur la prime
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	
Recettes liées aux travaux (**)	2640	1760	%
Contribution exceptionnelle du budget général	17286	0	%
Redevance modernisation des réseaux	2992	2749	-8 %
Total autres recettes	33021	14282	
Total des recettes	90635	71954	-20,7 %

(*)

Prime Agence de l'eau 605 € (année 2022) - 702 (année 2021)

Aide Agence de l'eau 2768 € (acompte subvention renouvellement autorisation STEU la Borde)

(**)

Solde subvention Département remplacement agitateur STEU la Borde : 1760 €

5. Indicateurs de performance

5.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 54 % (238 abonnés desservis pour 440 abonnés potentiels).

5.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2022	Exercice 2023
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	oui	Oui
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	oui	Oui
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	oui	Oui
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	oui	Oui
+ 10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	oui	Oui
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	oui	Oui
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	—	—
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	—	—

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 pour l'exercice 2023.



5.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

NOYERS :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme OUI	4.90 tonnes (2023)
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération (station Chalette-sur-Loing)	<input type="checkbox"/> Conforme OUI	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾ (bourg vers la Borde)	<input type="checkbox"/> Conforme OUI	1.10 tonne (2023)
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4.90 tonnes (2023)

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

6. Financement des investissements

6.1. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (**)	8395 €	15570 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget générales en €		

6.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	137418 €	97546 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	40584 €
	en intérêts	2964 €

6.3. Amortissements

(**)

Solde dossier renouvellement autorisation rejet STEU la Borde : ... 2076 €
Renouvellement 5 paliers sur STEU le Bourg :12500 €
Pompe de relevage STEU le Bourg : 994 €

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	410	422
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Non évalué	4.90 t
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3,26	3,41
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99%	99%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Non évalué	100%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	375 €
	Régularisation/ factures (remboursements ou annulations)	0 €	-26 €

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

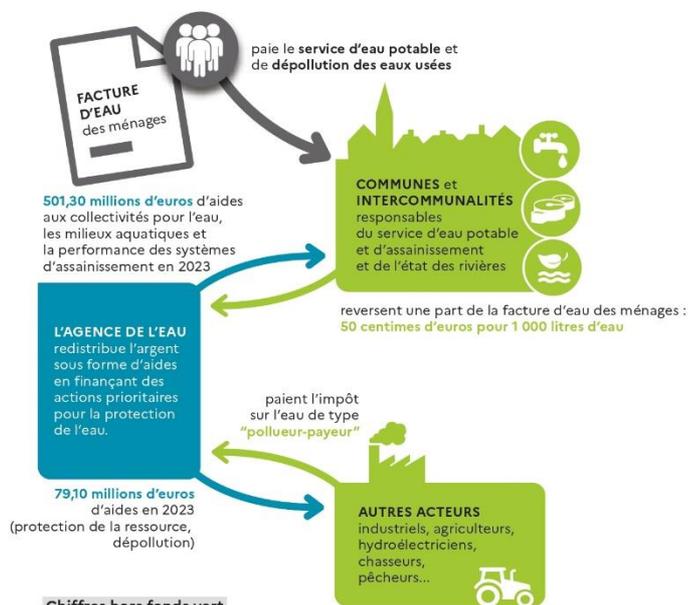
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?

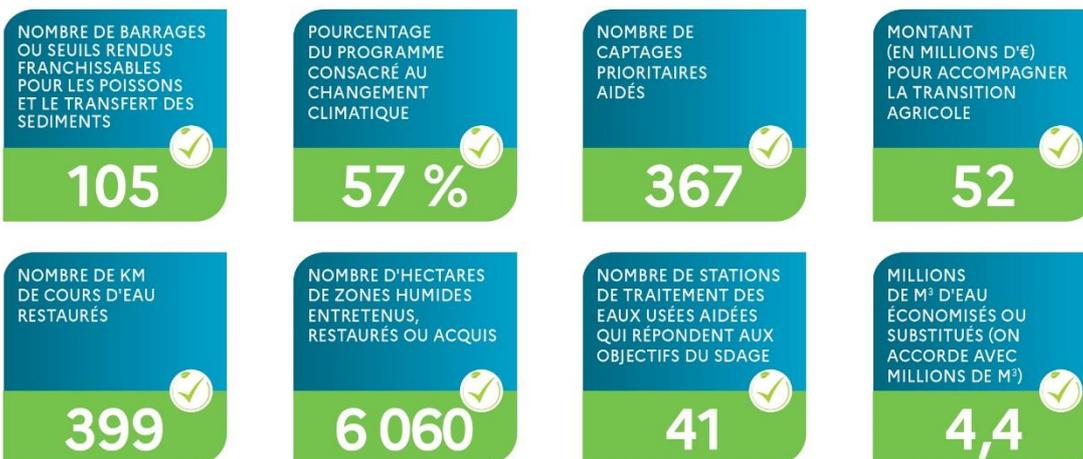


ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

643 M€ d'aides financières ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024.

L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

EN 2023...



MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des

outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs. https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

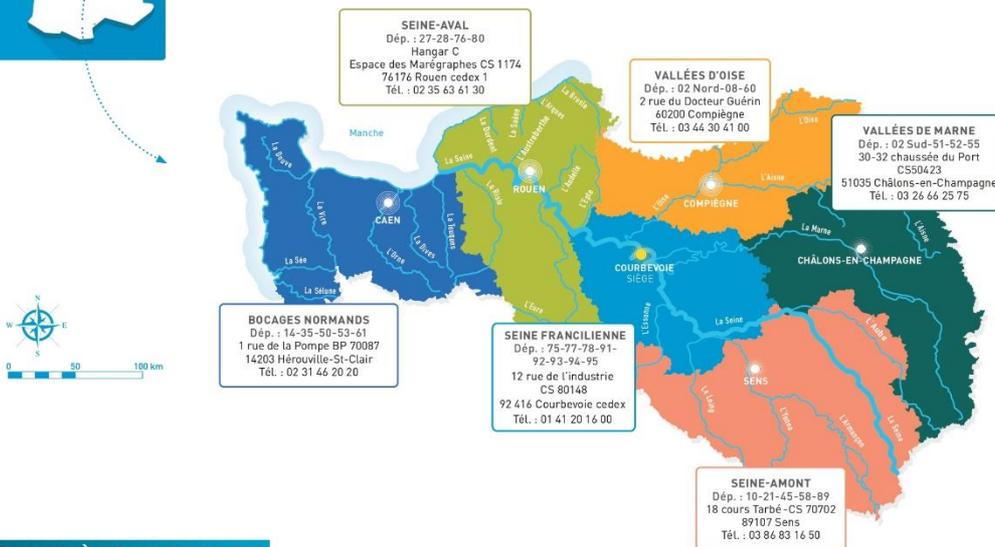


SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

